

# BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE LES FOUGERÈTS

*Numéro 3*



Camp "aventure radeau" été 2021



Cérémonie du 11 novembre



Inauguration des travaux de rénovation  
de la boulangerie



Cérémonie de la citoyenneté - Préfecture de Vannes

Mars 2022

# Sommaire

**Page 3**  
Le mot du maire

**Pages 4 à 5**  
Le personnel  
communal  
&  
L'équipe  
municipale



**Pages 6 à 14**  
Les délibérations  
du conseil  
municipal

**Page 14**  
L'état civil

**Pages 15 à 18**  
L'urbanisme

**Pages 19 à 27**  
La vie  
municipale



**Pages 28 à 29**  
La vie  
économique

**Pages 29 à 36**  
La vie  
associative

**Pages 37 à 39**  
Les infos pratiques

**Page 40**  
2022 : année  
de renouveau

# Le mot du maire

Chères Fougerêtaises, Chers Fougerêtais,

Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire que nous traversons aura fortement impactée l'ensemble de nos activités : isolement, peu ou pas de moment de convivialité, fêtes annulées, réunions reportées, ... Depuis deux ans, cette pandémie fait malheureusement partie de notre quotidien et même si nous tentons de vivre avec, force est de constater que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience de retrouver une vie normale.

Malgré les difficultés, l'équipe municipale, le CCAS et les agents communaux ont travaillé sans relâche pour assurer le bien vivre et le bien être dans notre commune. Je tiens très sincèrement à les remercier ainsi que toutes celles et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, apportent du réconfort à nos concitoyens les plus fragiles. Je salue également toutes les personnes qui s'impliquent et travaillent quotidiennement pour soigner, vacciner, mais aussi atténuer les effets et dégâts que cette crise entraîne.

En 2021, l'inauguration des travaux de rénovation de la boulangerie a été sans aucun doute un moment fort. « C'est un projet ambitieux à l'échelle de la municipalité, qui emporte dans son élan de nombreuses promesses pour l'avenir et s'inscrit dans une volonté forte de la part de la commune de dynamiser son centre-bourg » : Joël MATHURIN, Préfet du Morbihan, présent à l'inauguration, a bien résumé par cette phrase la volonté de notre équipe municipale.

C'est également pour cette raison que nous venons d'acquérir l'ancien bar et souhaitons y développer un espace intergénérationnel « Médiathèque – Tiers-lieu ». Ce nouveau lieu de rencontre sera un atout supplémentaire pour maintenir une forte cohésion sociale qui donne sens à la notion de « vivre ensemble ».

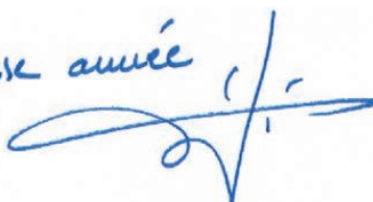
Au printemps, le Plan Local de l'Urbanisme sera opérationnel. Il définit les règles d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'équipement et d'environnement. Son importance est capitale. Néanmoins, vu le cadre très réglementaire d'un PLU, nous avons souhaité poursuivre la concertation et compléter ce PLU par une étude de programmation urbaine. La revitalisation et l'aménagement du bourg sont des projets majeurs, plusieurs ateliers sont d'ores et déjà programmés avec nos jeunes, nos aînés et l'ensemble de la population. Ils seront, je n'en doute pas, très riches d'échanges.

L'équipe municipale compte sur votre participation.

Les membres du groupe de travail "Communication" ont activement préparé ce bulletin municipal, qu'ils en soient très sincèrement remerciés. Vous y trouverez un compte rendu de nos actions et une présentation des principaux projets pour 2022. Une nouveauté pour notre commune : vous avez maintenant la possibilité de recevoir instantanément sur votre téléphone portable, les infos pratiques, les alertes météo, les animations locales, les infos préfectorales... en vous inscrivant sur l'application mobile "Intramuros" (voir la procédure page 26).

Avec l'espoir que 2022 soit l'année du renouveau, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, des membres du CCAS, des agents communaux, je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Que la joie, la réussite et surtout la santé vous accompagnent tout au long de l'année 2022.

Bonne et heureuse année



Yannick CHESNAIS, Maire de Les Fougerêts

# Le service administratif



de gauche à droite : Perrine, Céline, Béatrice, Isabelle

## Isabelle ARNAUD

Secrétaire Générale, Isabelle assure l'animation et le pilotage des services. Elle assiste et conseille les élus, élabore les documents administratifs et budgétaires, assure le suivi des assurances, des contentieux, des contrats de maintenance...

Isabelle suit également les dossiers liés au cimetière, assure le fonctionnement du CCAS et participe aux travaux d'Accueil de la Mairie et de la Poste.

Contact : (de préférence par mail)  
[comptabilite@lesfougerets.fr](mailto:comptabilite@lesfougerets.fr) ou 02 99 91 54 42

Sauf urgence, Isabelle reçoit sur rendez-vous.

## Béatrice THEBAULT

Agent d'accueil Mairie et Agence postale communale. Pour la mairie, Béatrice assure le premier accueil physique et téléphonique, elle gère les agendas des élus et est le point d'entrée de tous les services de Redon Agglomération.

Par ailleurs, Béatrice assure le suivi des dossiers liés à l'urbanisme, à l'état civil et aux élections, gère les dossiers en lien avec l'animation enfance-jeunesse, la bibliothèque et les associations.

En lien avec Jocelyne KLEIN, elle gère les calendriers d'occupation des différentes salles et les contrats de location.

Contact : [accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr) ou 02 99 91 54 42

L'accueil Mairie-Agence postale est ouvert au public du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Pour la constitution d'un dossier (urbanisme, aide sociale...), il est préférable de prendre rendez-vous.

## Céline FONTESSE

Animatrice de la vie locale, depuis début janvier, Céline a remplacé Coralie au poste d'animatrice enfance-jeunesse et le suivi du dossier de mise en place du futur Espace Culturel Tiers-lieu lui a été confié.

Concernant l'Enfance-Jeunesse, en cohérence avec le projet du Centre Social Intercommunal de la Fédé, Céline gère l'espace Jeune (local du stade), élabore et organise le programme d'animations jeunesse pour les vacances scolaires et développe des projets en partenariat avec l'école.

Lorsque l'Espace Culturel Tiers-lieu sera ouvert, Céline sera chargée de coordonner l'équipe de bénévoles et d'élaborer un programme d'animations.

Contact : [animation@lesfougerets.fr](mailto:animation@lesfougerets.fr), 07 68 47 13 86

Pour un renseignement ou une inscription, Céline tient une permanence le mercredi matin (hors vacances scolaires) de 9h00 à 12h00 au futur Espace Culturel Tiers-lieu.

## Perrine BROUARD

Conseillère numérique, Perrine propose un accompagnement individuel ou collectif pour vous aider à approfondir vos connaissances informatiques:

- prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette... ;
- envoyer, recevoir, gérer des courriels ;
- naviguer sur internet ;
- créer, gérer (stocker, ranger, partager) des contenus numériques ;
- apprendre les bases du traitement de texte...

Ce nouveau service est gratuit et ouvert à tous.

Contact : 06 77 58 80 02

Perrine vous accueille au futur Espace Culturel - Tiers-lieu tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous.

[Fermeture de l'accueil mairie et de l'agence postale fin février/début mars pour travaux](#)

Pendant les travaux d'aménagement des bureaux de la mairie, l'agence postale communale sera fermée. L'accueil mairie sera assuré à la salle polyvalente de 9h à 12h.

# Le service technique



## Thierry BELIVEAU

Agent polyvalent espaces verts, Thierry assure l'entretien des espaces verts, des terrains communaux et du cimetière. Il est le point d'entrée du GBO (Grand Bassin de l'Oust) et a en charge les opérations «Zéro phyto» et de gestion différenciée.

Il alerte et conseille les élus sur les risques potentiels et les travaux à mettre en œuvre. Thierry participe aux différents travaux des services techniques (entretien de la voirie et des bâtiments)



## Jocelyne KLEIN

Agent polyvalent bâtiments, Jocelyne a intégré le service technique début février. L'entretien et la maintenance de l'ensemble des locaux communaux et des abords lui ont été confiés ainsi que la gestion des matériels d'entretien et de nettoyage. Jocelyne participe

également aux différents travaux des services techniques (entretien de la voirie et des espaces verts) et, en lien avec Béatrice THEBAULT, elle prépare les locations de salles et matériels divers (tables, vaisselle, chapiteaux...), établit les états des lieux d'entrée et de sortie.



## Rolland ROBERT

Agent polyvalent voirie, Rolland effectue les travaux d'entretien sur l'ensemble de la voirie communale, chemins et sentiers (nettoyage, élagage, fauchage...). Il alerte et conseille les élus, planifie et accompagne les entreprises effectuant des travaux pour la commune. Il

assure l'entretien courant des véhicules et matériels. Rolland participe également aux différents travaux des services techniques (entretien des espaces verts et des bâtiments)



# IntraMuros

Signaler



Signaler un trou dans la chaussée, un arbre tombé sur une voie, une incivilité... l'application IntraMuros vous permet de géolocaliser l'évènement, de prendre une photo et de transmettre immédiatement l'information à la mairie. (voir la procédure de téléchargement de l'application sur votre téléphone portable page 26).

## L'équipe municipale

De gauche à droite au 1er rang : Lionel de BOUVIER, Béatrice BAGOT, Pierre AUDRAN (1er adjoint), Marie-Pierre CLAINCHARD, Yannick CHESNAIS (Maire), Gwénolé DANILO

De gauche à droite au 2ème rang : Christophe DANILO, Gaëtan JAMET (2ème adjoint), Marc THOMAS (3ème adjoint), Yves CHOTARD, Véronique LHOMME, Élise RÉGENT, Christian LUBERT, Florent VILLET, Karine LORGEUX

Rencontrer vos élus, prendre un rendez-vous : [accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr) ou 02 99 91 54 42



# Les délibérations du Conseil

## Séance du 4 février 2021

### Lotissement de La Bande Jouniaux : dénomination de la voie et numérotation des lots

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer à la voie du nouveau lotissement La Bande Jouniaux le nom suivant : « Rue La Bande Jouniaux ». Le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

### Lotissement de La Bande Jouniaux : bornage des lots 11 et 13

Pour donner suite à la modification du permis d'aménager, le CM décide de procéder à un nouveau bornage et désigne le Cabinet QUARTA pour l'exécution de ce nouveau bornage.

### Achat du local MAGRE ancien bar rue de l'Oust

M le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du débat participatif organisé fin 2019, la population a clairement exprimé la volonté de mettre en place un Tiers-lieu. Ce nouvel espace multigénérationnel s'avère être très attendu et serait comme une fenêtre ouverte sur le monde, susceptible d'apporter nouveauté et créativité à la commune et à ses habitants.

La commune ne dispose pas actuellement de locaux et/ou de foncier disponibles pouvant accueillir un tel projet. Or, l'ancien Bar – Snack construit en 2013 et situé en plein cœur de bourg, serait parfaitement adapté au projet. Il est en vente depuis 5 ans au prix de 175 000 €. Ce local dispose également d'un espace en 1/2 sous-sol où il est envisagé d'y transférer une partie des archives communales.

Conformément à la délibération du 18 décembre 2019, M le Maire propose de confirmer l'achat de ce local qui ne nécessite pas de travaux importants et répond aux normes d'accès PMR et RT 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition et charge M le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières du Conseil départemental et de l'Etat.

### Rénovation du local Garderie-WC de l'école

M le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de rénover les sanitaires du local communal « Garderie – WC » mis à disposition de l'école. Après en avoir délibéré, le CM désigne le cabinet d'architecture « Partition » pour effectuer la maîtrise d'œuvre et charge M le Maire de solliciter une aide financière du Conseil départemental du Morbihan.

### Travaux de réaménagement des bureaux de la mairie

M le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'été 2020, les bureaux du rez-de-chaussée de la mairie ont été réorganisés afin d'apporter un meilleur service à l'usager. Il convient maintenant d'adapter le mobilier et d'améliorer les conditions de travail des agents. Afin de modéliser les espaces, d'étudier les volumes, la circulation..., et après en avoir délibéré, le CM décide d'engager la réflexion et confie la maîtrise d'œuvre à l'Agence Concept Décoration.

### Etude sécurité globale

Un suivi annuel global de la sécurité au sein des bâtiments communaux étant nécessaire, le CM décide de confier à la société Apave Nord-Ouest SAS :

- les vérifications périodiques réglementaires des installations électriques : Salle polyvalente ; mairie ; salle des jeunes ; église ; salle de sport ; stade (local jeune, buvette, stockage) ; centre technique ; salle des chasseurs : 1 260€ TTC
- la vérification périodique réglementaire des appareils de levage : 607.20€ TTC
- la vérification des installations de chauffage, gaz, salle polyvalente, église : 1 44€ TTC.

### Constitution/adhésion à un groupement de commandes travaux voirie – programme 2021

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre les communes d'Allaire, Béganne, Saint Jean la Poterie, Rieux et Saint Jacut les Pins pour les travaux d'entretien et de réfection complète de la voirie communale / programme 2021.

### Prestation d'élagage

Après en avoir délibéré, le CM choisit de confier les travaux d'élagage de plusieurs arbres à la société Anthony LE BIHAN Elagage de 2 796€ TTC.

### Adhésion/cotisation à la banque alimentaire

La banque alimentaire a pour objectif d'aider les personnes vivant en situation difficile et précaire à trouver ou retrouver des conditions d'existence respectueuses de leur dignité et de leur autonomie. Il est proposé au CM d'adhérer à la Banque alimentaire. Cette adhésion/cotisation, fixée à 80 € pour l'année 2021, permet à l'épicerie sociale et solidaire « Graines d'Envies » de bénéficier chaque semaine d'un droit d'accès à la distribution alimentaire. Après en avoir délibéré, le CM approuve l'adhésion/cotisation de la commune à la Banque alimentaire du Morbihan.

# Les délibérations du Conseil

## Participation au Fonds départemental de Solidarité pour le Logement (FSL)

La mise en œuvre du droit au logement, précise que les communes peuvent participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Cette contribution, distincte de celle relevant des impayés d'eau et d'énergie, est affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la participation de la commune pour l'année 2021, soit un montant de 98,70 €.

## Adhésion à la Charte d'entretien des Espaces des Collectivités

La commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Elle adhère à la Charte d'entretien des Espaces des Collectivités. Cette charte est pilotée par la Région Bretagne, dans le cadre du plan ECOPHYTO visant à réduire les pollutions liées aux pesticides. La charte est composée de cinq niveaux d'engagements, allant du strict respect de la réglementation (niveau 1) à la non-utilisation de produits phytosanitaires et biocides sur la totalité des surfaces à entretenir (niveau 5).

Une nouvelle version de la Charte d'entretien des Espaces des Collectivités existe depuis 2019. Aussi, afin que la commune poursuive son engagement, le CM valide la proposition d'adhésion à la nouvelle version de la charte.

## Vote d'une subvention d'équilibre à la cantine de l'école

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) a sollicité une subvention d'équilibre pour le service restauration scolaire au titre de l'année 2019-2020. Les bilans financiers de la cantine ont été exposés au Groupe de Travail Ecole et font effectivement apparaître un déficit récurrent que l'OGEC ne peut assumer seul. L'école privée Notre Dame, sous contrat d'association, étant la seule école de la commune, le CM valide une subvention d'équilibre d'un montant de 10 000 € et propose d'engager rapidement une concertation avec les associations et la direction de l'école afin de poser les bases d'un partenariat pérenne notamment en matière de restauration scolaire et de garderie.

## Renouvellement du marché de prestations de services SACPA

Le marché porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes du marché de prestations de services et approuve la participation de la commune pour l'année 2021 soit un montant de 838,07 € HT.

## **Séance du 4 mars 2021**

### Vote des taux d'imposition 2021

M le Maire précise qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2021 et rappelle que le produit fiscal représente environ 42 % des recettes estimées pour 2021.

Il est à noter que, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la TH n'est plus voté par les communes. La Loi de finances pour 2020 a imposé le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019.

Considérant les dépenses à engager et les recettes envisagées, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition comme suit :

	2020			2021		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
TH	840 857	13,23 %	111 245			<b>20 519</b>
TFB	831 782	16,31 %	135 664	747 900	<b>32,20 %</b>	240 824
				Coef correcteur	0,909722	219 083
				Compens. Exo TFB		360
				Alloc locaux industriels		28 548
TFNB	65 493	45,69 %	29 924	65 500	<b>46,60 %</b>	30 525
				Alloc terres agricoles		3 830
	Produit fiscal 2020		276 833	Prévisions 2021		302 865

Taxe Foncière Bati : 32,20 % soit 16,31 % + 15,26 % (CD56)

Taxe Foncière Non Bati : 46,60 %

### Travaux de sécurisation du complexe sportif

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que, dans le cadre des travaux de sécurisation au complexe sportif, il convient de se prononcer sur les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer le lot :

- électricité à l'entreprise CHEVAL pour un montant de 985 € HT ;
- maçonnerie à l'entreprise MORICE pour un montant de 1 343,55 € HT ;
- déplacement armoire EP à Morbihan Energies pour un montant de 4 370 € HT.

# Les délibérations du Conseil

## Séance du 1er avril 2021

### Présentation et approbation des comptes gestion 2020

Le Conseil municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve ni observation.

### Comptes administratifs 2020

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les Comptes Administratifs 2020 de la commune au Conseil municipal pour approbation. Ce document comptable retrace l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- après avoir délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 dressé par l'Ordonnateur :

- Donne acte de la présentation faite sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 ;
- Constate la stricte concordance entre les Comptes Administratifs 2020 et les Comptes de Gestion 2020 établi par Monsieur le Comptable public ;
- Adopte les Comptes Administratifs 2020 de la commune ;
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

### Affectation du résultat 2020

Budget principal : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 169 862,69 € au besoin de financement en section d'investissement (compte 1068).

Budgets annexes : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats 2020 des budgets annexes selon la répartition suivante :

Budget Commerces :

- Report d'investissement soit : 50 743,91 € ;
- Affectation au besoin de financement en section d'investissement soit : 7 720,93 €

Budget Lotissement « La Bande Jouniaux » :

- Report du déficit de fonctionnement soit : 158 223,38 €

Budget ZA Les Pins :

- Report du déficit d'investissement soit : 3 859,13 €

### Vote des budgets

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, M le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'équilibre des Budgets primitifs de la Commune pour l'année 2020 comme suit :

Budget primitif principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	731 900 €	731 900 €
Section d'investissement	695 910 €	695 910 €
TOTAL	1 427 810 €	1 427 810 €

Budget Primitif « Commerce » :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 200 €	25 200 €
Section d'investissement	116 468,61 €	116 428,61 €
TOTAL	141 668,61 €	141 668,61 €

Budget Primitif « Bande Jouniaux » :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	222 710,27 €	222 710,27 €
Section d'investissement	- €	- €
TOTAL	222 710,27 €	222 710,27 €

Budget Primitif « ZA les pins » :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	- €	- €
Section d'investissement	3 859,13 €	3 859,13 €
TOTAL	3 859,13 €	3 859,13 €

### Subventions aux associations

Chaque année, la commune est sollicitée pour contribuer financièrement aux actions menées par certaines associations. Cette contribution se traduit par le versement de subventions. Après examen des demandes par les groupes de travail concernés, M le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR de Peillac : 1 185 € (soit 1,20€ / hab pour 2020)

Ludothèque de Peillac : 300 €

AFDSB Don de Sang Bénévole : 80 €

Association Arc en ciel Gacilien : 60 €

Amicale des Sapeurs-pompiers : 60 €

La Ligue contre le Cancer : 60 €

Vaincre la mucoviscidose : 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrête les subventions pour chaque association dans la limite des montants ci-dessus mentionnés.

# Les délibérations du Conseil

## Séance du 6 mai 2021

### Transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité

La loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire a finalement modifié les dispositions initiales relatives à l'expression d'une minorité de blocage sur le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité et la date butoir au-delà de laquelle, sans minorité de blocage exprimée par les communes est reportée au 1er juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité.

### Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines

La Loi NOTRe a attribué à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Redon Agglomération est donc compétente sur les eaux pluviales des zones urbaines ou à urbaniser des bourgs principaux.

Compte tenu de la complexité de dissocier, dans les bourgs, les aménagements de voirie et la gestion des eaux pluviales et du souhait des élus municipaux de conserver une gestion communale de proximité pour la compétence eaux pluviales, il a été décidé d'en confier la gestion aux communes.

Après avoir pris connaissance de la convention ayant pour objet de définir le périmètre et les modalités d'organisation de la délégation par Redon Agglomération et qui confie à la commune de Les Fougerêts, la gestion des ouvrages, réseaux et équipements d'eau pluviales inscrits dans son périmètre de compétence, le CM approuve le principe de délégation de la compétence eaux pluviales à la commune et approuve le principe de gestion budgétaire à l'échelle de la commune.

### Règlement d'honoraires pour donner suite à l'expertise d'un logement

Par une ordonnance du 15 mars 2021, le président du tribunal administratif de Rennes a prescrit une expertise aux fins d'examiner l'état d'un bâtiment situé au 35 Saint Jacob. Le rapport d'expertise et l'état de frais et honoraires ont été enregistré le 1er avril. Ces frais et honoraires sont mis à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil municipal valide le règlement des frais et honoraires pour un montant de 1 055,06 € TTC.

### Renouvellement du contrat de dératisation

M le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat de dératisation. La Société KTA HYGIENE, domiciliée « ZA du Chénôt » - 56200 LES FOUGERETS a été sollicitée afin d'établir un devis et propose, à partir de mars 2021 et pour une période de 1 an renouvelable 2 fois, une prestation s'élevant à 564,18 € HT par an. Cette prestation sera revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE du bâtiment 01.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

### Renouvellement de la convention d'entretien et de réparation des appareils de défense contre l'incendie

Dans le cadre de la sécurité incendie, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil municipal approuve la nouvelle convention à compter du 6 juillet 2021 et conclue pour une durée de 3 ans, tacitement renouvelable 2 fois pour une période de trois ans.

### Participation de la commune à l'épicerie sociale Graines d'Envies

Dans le cadre du Centre Social Intercommunal, la FEDE a mis en place une épicerie sociale et solidaire « Graines d'Envies » en vue d'améliorer et faire évoluer la distribution alimentaire pilotée par les CCAS des communes en lien avec la Banque Alimentaire de Vannes. Graines d'Envies a ouvert ses portes en mai 2018 à Allaire, à la fois pour offrir une aide alimentaire participative et créer un lieu d'écoute et d'échanges.

Pour l'année 2021, la participation de la commune s'élève à 0,77 € par habitant soit 759,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention.

### Mise à disposition d'une salle

Dans le cadre d'une élection, la commune peut être sollicitée pour mettre à disposition une salle afin d'y tenir une réunion à caractère politique. Le Conseil municipal approuve le principe d'une mise à disposition gratuite pour tous les candidats ou formations politiques qui en feraient la demande.

Etant entendu que l'utilisation des salles communales est prioritairement destinée aux besoins des services communaux et/ou des activités locales. Cet équipement sera mis à disposition dans le respect de la charte d'utilisation établie pour les associations communales.

# Les délibérations du Conseil

## Séance du 24 juin 2021

### Annulation des loyers à la suite de la crise sanitaire

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, un état d'urgence sanitaire a été de nouveau instauré au mois d'avril et mai 2021 obligeant des entreprises à cesser partiellement ou totalement leur activité. Dans ce contexte, le conseil municipal décide d'annuler la charge locative des mois d'avril et mai 2021 pour l'entreprise Madame MENARD VILLET Lauriane, L'O DOUCE.

### Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques - Année 2020/2021

La commune de Les Fougerêts ne dispose pas d'une capacité d'accueil en école publique, plusieurs enfants de la commune sont accueillis dans les écoles publiques du secteur. Les communes ayant la charge d'assurer le fonctionnement des écoles publiques du 1er degré, la commune de Les Fougerêts a été sollicitée par les communes de La Gacilly et d'Allaire pour participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

Ecole publique Jean de La Fontaine de La Gacilly :  
3 579,08 € pour 2 élèves en maternelle (1 789,54€/enfant) ;  
4 961,22 € pour 6 élèves en primaire (826,87 €/enfant)

Ecole publique Renaudeau d'Allaire :  
1 333,28 € pour un élève de maternelle ;  
412,75 € pour un élève de primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à ces frais de fonctionnement.

### Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M le Maire rappelle à l'assemblée les objectifs de la refonte du régime indemnitaire de la commune :  
- Appliquer la réglementation relative au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et ainsi régulariser le cadre des indemnités et primes versées ;  
- Prendre en compte les fonctions, la manière de servir et l'engagement professionnel dans l'attribution du régime indemnitaire.

Il précise que l'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions : l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et l'autre liée aux résultats dénommée Complément Indemnitaire

Annuel (CIA). La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à compter du 1er juillet 2021 ;
- d'abroger la prime de fin d'année jusqu'ici versée
- d'instaurer le nouveau régime indemnitaire, composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1er juillet 2021 ;
- de valider les critères et montants tels que définis.

### Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14, L103-2 et R153-3 ;

Vu les délibérations du conseil municipal :

- en date du 4 février 2015, ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et ayant fixé les modalités de la concertation ;
- en date du 10 juillet 2017, décide d'appliquer la modernisation du contenu du PLU.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 22 octobre 2020 ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1 - de considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté ;

2 - d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

3 - de soumettre pour avis le projet de PLU :

- aux Personnes Publiques Associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme ;
- à la MRAe en tant qu'autorité environnementale, et dans le cadre de la réalisation de l'évaluation environnementale ;

au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

# Les délibérations du Conseil

## Entretien du terrain des sports

Il est rappelé que le terrain d'honneur de football est actuellement impraticable et qu'il convient de le remettre en exploitation, celui-ci bénéficiant notamment d'un système d'arrosage intégré. Après plusieurs rencontres avec les élus et les services techniques de communes voisines, 2 scénarios ont été envisagés :

- remise en état par une entreprise spécialisée et entretien en régie ;
- externalisation de l'entretien.

La commission « Biens communaux » réunie le 17 juin, propose de retenir l'offre de l'entreprise ROPERT Paysages et de procéder à une évaluation de la prestation en fin de la saison.

Coût estimé des travaux pour une année d'entretien : 5 526 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

## **Séance du 29 juillet 2021**

### Lotissement de la Bande Jouniaux : vente du lot N°13

M et Mme GUERINEL, demeurant à Glénac, souhaitent acquérir le lot N° 13 afin d'y construire un logement locatif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré rends un avis favorable sur la vente du lot N° 13 pour un montant de 9 208,32 € TTC soit 422,40 m<sup>2</sup> à 21,80 € / m<sup>2</sup> TTC et désigne Maître LE FLOCH, notaire à La Gacilly, pour établir l'acte de vente.

### Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique des Colibris à Bains-sur-Oust

La commune de Les Fougerêts a été sollicitée par la commune de Bains-sur-Oust pour participer aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé à l'école publique des Colibris pour l'année scolaire 2019/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à ces frais de fonctionnement pour 440,42 €.

## **Séance du 30 septembre 2021**

### Renouvellement d'un bail commercial

Le bail commercial de l'Institut de beauté l'O Douce arrivant à échéance, le Conseil municipal rend un avis favorable sur le renouvellement du bail commercial à compter du 1er octobre 2021 et pour une durée de 9 années. Le loyer mensuel est fixé à 355 euros HT. Il sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

### Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

L'article 1383 du code général des impôts permet au Conseil municipal de limiter l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de maintenir l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

### Dérogation au repos dominical, année 2022

Vu le Code du Travail et considérant la sollicitation des responsables du magasin d'usine Françoise SAGET de déroger à la règle du repos hebdomadaire à hauteur de 6 dimanches au titre de l'année 2022, le Conseil Municipal rend un avis favorable pour donner l'autorisation d'ouvrir les dimanches suivants : 16 janvier 2022, 6 mars 2022, 4 septembre 2022, 2 octobre 2022, 4 décembre 2022 et 11 décembre 2022.

### Avenant à un bail locatif

Pour faire suite à la demande du Service Gestion Comptable de Redon, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M Le Maire à rédiger un avenant au bail locatif de M et Mme LHOMME notifiant notamment la révision du loyer au 1er novembre de chaque année en tenant compte de l'ILC (Indice Locative Commerce) du 2ème trimestre. Le CM valide cette demande et fixe le loyer mensuel à 240 € HT.

### Validation de la convention médiathèque avec Redon agglomération

Le projet de médiathèque dans de nouveaux locaux au centre bourg permet d'envisager l'informatisation et l'intégration au réseau des médiathèques de Redon agglomération. La mise en œuvre d'une carte d'abonnement unique aux bibliothèques permettra au public avec une seule inscription d'emprunter des documents et d'utiliser les services proposés dans l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Le Conseil municipal valide le projet de convention qui a pour objet la détermination des engagements mutuels en vue de cette mise en réseau entre REDON Agglomération et la commune de Les Fougerêts.

# Les délibérations du Conseil

## Séance du 6 novembre 2021

### Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics : demande de subvention au Conseil départemental

Des travaux de rénovation du bureau d'accueil mairie – agence postale communale étant envisagés, il est proposé de poursuivre la mise en accessibilité avec notamment :

- l'installation d'une porte automatique entre le hall d'accueil et le bureau d'accueil mairie – agence postale communale pour un montant de travaux estimé à 5 253 € HT ;
- la motorisation de la porte d'entrée principale de la mairie pour un montant estimé à 2 596,97 € HT.

Après en avoir délibéré, le CM valide ce programme de travaux de mise en accessibilité, approuve le plan de financement et autorise M le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une aide du Conseil départemental via le dispositif « Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics »

### Réaménagement des bureaux de la mairie : demande de subventions

Afin de permettre un meilleur accueil du public, plus de confidentialité à l'espace « accueil mairie – poste communale », l'installation d'un bureau accessible aux personnes en situation de handicap et une meilleure sécurisation des archives communales, il est proposé de réaménager les bureaux du rez-de-chaussée de la mairie. Le montant global des travaux envisagés s'élève à 40 142,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le CM approuve le plan de financement, autorise M le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une aide du Conseil départemental via le dispositif « Programme de Solidarité Territoriale » et sollicite la mobilisation du fonds de concours intercommunal (FCI) de Redon Agglomération pour 7 073,25 €

### Travaux de voirie : demande de subventions au Conseil départemental

Le Groupe de Travail N°2 – Voiries s'est réuni le samedi 16 octobre afin de recenser et d'évaluer les travaux qu'il serait nécessaire d'engager sur la voirie communale en agglomération et hors agglomération.

Concernant les travaux de voirie hors agglomération, le montant global des travaux envisagés s'élève à 74 838 € HT. Pour les travaux en agglomération, le montant global des travaux envisagés s'élève à 151 385 € HT.

La commune pouvant bénéficier d'aides du Conseil départemental, il est proposé de solliciter les

dispositifs « Entretien de la voirie hors agglomération » et « Programme de Solidarité Territoriale ».

Un nouveau dispositif vient d'être mis en place par le CD56 pour les investissements en matière de voirie. Ce dispositif exceptionnel lié aux recettes de DMT0 devant être mobilisé rapidement, M le Maire propose d'affecter 18 000 € aux travaux de voirie hors agglomération et 32 000 € aux travaux de voirie en agglomération.

Après en avoir délibéré, le CM approuve les plans de financement et autorise M le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des différentes aides du Conseil départemental.

### Mise en place du dispositif « Conseiller numérique »

En vue d'accélérer la transformation numérique de la société, l'Etat a créé un dispositif spécifique pour aider les Français à mieux maîtriser les outils numériques. S'appuyant sur les collectivités locales, il va ainsi déployer 4 000 conseillers dans les territoires dont la mission sera d'accompagner et de former les quelques 13 millions de Français qui utilisent peu, voire pas du tout, les services numériques par manque de compétences.

Convaincues de l'intérêt d'une telle démarche et de l'importance de l'enjeu pour les habitants de leurs territoires, les Communes Saint-Vincent-sur-Oust, Peillac, Saint-Jacut-les-Pins, Saint Perreux et Les Fougerêts souhaitent s'organiser pour mettre en œuvre le dispositif « Conseiller Numérique », avec l'appui logistique, matériel et intellectuel de Mme Perrine BROUARD.

Après en avoir délibéré, le CM approuve la convention qui organisera le rôle des communes, le fonctionnement du dispositif, les aspects juridiques et financiers.



# Les délibérations du Conseil

## Séance du 16 décembre 2021

### Subvention d'équilibre aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame. Année scolaire 2020/2021

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement pris par la collectivité, pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022, de soutenir l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) par des subventions d'équilibre destinées, notamment, au service de restauration scolaire et de garderie. M le Maire précise que les échanges se poursuivent avec les associations et la direction de l'école afin de mettre en place une organisation permettant de réduire le déficit récurrent de l'OGEC dès la rentrée scolaire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Valide pour l'année scolaire 2020/2021, une subvention d'équilibre d'un montant de 15 000 € ; Charge M. le Maire de réunir à nouveau le GT Ecole afin de poser les bases d'un partenariat pérenne avec l'école et notamment en matière de restauration scolaire et de garderie.

### Vote d'une subvention à l'APEL de L'école

Chaque année, la commune est sollicitée pour contribuer financièrement aux activités extra-scolaires et à l'achat de matériel pédagogique par l'APEL (Association de Parents d'élèves de l'école Notre Dame). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide une subvention de 2 750 € pour l'année scolaire 2020/2021

### Interventions musicales en milieu scolaire 2021-2022

Depuis plusieurs années, l'école de la commune bénéficie d'interventions musicales en milieu scolaire, réalisées par un musicien intervenant du Conservatoire de Musique de Redon Agglomération, Le 7. Cette prestation est financée à 50% par Redon agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le projet de convention entre Redon agglomération et la commune et accepte le reste à charge de la commune soit, pour l'année scolaire 2021/2022, 564,99 € ;

### Constitution/adhésion à un groupement de commandes travaux voirie – Programme 2022

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'un groupement de commandes existe depuis 2016 entre les communes d'Allaire, Béganne et Saint Jean la Poterie pour la réalisation des travaux de voirie. La commune de Les Fougerêts a rejoint le groupement en 2017, les communes de Rieux et de Saint Jacut les Pins en 2021 et la commune de Saint Vincent sur Oust va rejoindre également le groupement de commandes pour le programme

2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de réfection complète de la voirie communale / programme 2022.

### Création d'un emploi d'agent technique

Considérant qu'en raison de la charge de travail, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent à temps complet à raison de 36 heures dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de cet emploi.

### Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurances de la commune arrivant à échéance le 31 décembre, il a été procédé à un réexamen complet des différents contrats avec GROUPAMA et à une recherche de nouveaux partenaires. N'ayant pas reçu de propositions répondant aux attentes de la part d'une autre compagnie d'assurances, M le Maire propose de renouveler les contrats avec GROUPAMA pour l'année 2022 et d'engager une nouvelle consultation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le renouvellement des contrats d'assurances GROUPAMA pour l'année 2022 ;

### Convention avec l'ADMR de Peillac

M le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADMR est un partenaire compétent dans la prise en charge du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux familles et aux personnes en situation de handicap et qu'il serait opportun de renforcer le partenariat, de soutenir sa mission d'intérêt général et de l'aider à développer son action quant à l'amélioration du service à la personne. Il propose d'examiner la proposition de convention qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les communes de Peillac, Les Fougerêts, Saint Martin-sur-Oust et Saint Vincent-sur-Oust, l'ADMR de PEILLAC et la Fédération ADMR du Morbihan, dans le cadre de l'aide à domicile d'une manière générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la convention tel que présentée et accepte les conditions financières soit, pour les trois premières années : Aide à domicile 0,20 € par heure et portage de repas 0,20€ par repas.

# Les délibérations du Conseil

## Convention avec la Fédé : Poste d'Animatrice de la vie sociale

Vu le projet communal en direction des enfants, des jeunes, des familles et des habitants (poursuite de l'animation enfance-jeunesse, création d'une médiathèque), il apparaît nécessaire de s'adjoindre le concours temporaire d'un animateur de la vie sociale.

Sur proposition de la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine et considérant que Madame Céline FONTESE, salariée de l'association, réunit les compétences nécessaires à l'accomplissement de cette mission, M le Maire propose de valider la convention de mise à disposition proposée par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine. A compter du 4 janvier 2022 et avec son accord, Mme Céline FONTESE sera mise à disposition de la commune pour y exercer la fonction d'animatrice de la vie sociale. Ses missions seront définies précisément dans une fiche de poste jointe à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la convention tel que présentée.

## Convention avec l'Agence d'attractivité et de développement. Année 2022

M le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la commune et l'Agence d'Attractivité et de Développement et rappelle

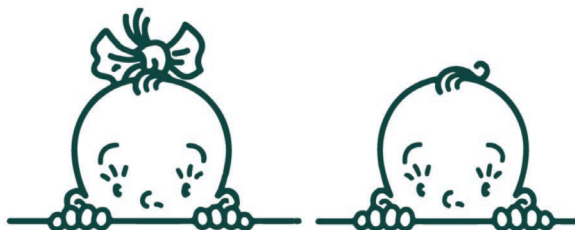
que l'association a pour objet d'être le lieu de coopération, de convergence et d'accélération des stratégies de développement territorial, publiques et privées, au service de la compétitivité et de la promotion du territoire sur lequel elle intervient. La convention a pour objet de préciser les engagements de l'agence concernant la réalisation de son programme partenarial de travail et de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la commune de Les Fougerêts au titre de la réalisation du programme partenarial de l'agence. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la convention tel que présentée et accepte les conditions financières, notamment la cotisation annuelle à l'Agence soit 776 € pour 2022.

## Proposition d'achat d'une parcelle à l'euro symbolique

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la proposition de Monsieur FANENE Bernard de céder à la commune et à l'euro symbolique, la parcelle ZP189, La Grande Croix Paillet d'une superficie de 1 326 m<sup>2</sup>. Monsieur FANENE Bernard n'émet aucune condition à la cession de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique de la parcelle ZP 189.

## L'état civil



### Naissances :

Le 22 janvier : Ayden ROLLO  
Le 5 mai : Willow RODZKO  
Le 5 août : Antoine HERCOUËT  
Le 7 septembre : Riley GICQUEL RAFFAELLO  
Le 13 août : Ezio DANILO

### Mariage :

Le 18 décembre : Juliette LHOMME et Aymeric CAMPS

### Décès :

Le 26 janvier : Patrick AUDRAN  
Le 14 février : Jeannine GEFFROY née LETOURNEL  
Le 17 février : Madeleine HAMONET née MEAUDE  
Le 11 mars : Anne-Marie SOREL née DANILO  
Le 5 avril : Rose Marie CHESNAIS née CHANTREAU  
Le 21 avril : Michel JALLU  
Le 8 juin : Emilienne ROYER née JOLY  
Le 23 août : André CHESNAIS  
Le 7 octobre : Marthe DUQUESNOY née PIGUEL  
Le 11 novembre : Odile GUILLEMOT née ROYER  
Le 26 novembre : Anna CHOTARD née LE MENELEC  
Le 7 décembre : Marie-Josèphe PLESSIX née RIAUD

# L'urbanisme

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : PLU

Depuis quelques années, plusieurs Lois ont provoqué des changements importants en droit de l'urbanisme. Exemple : la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Lois ALUR) consacre une cinquantaine d'articles au droit de l'urbanisme avec pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain.

Depuis juillet 2001, la commune de Les Fougerêts disposait d'un Plan d'Occupation des Sols. La Loi ALUR rendant le POS caduc au plus tard le 26 mars 2017, la commune a alors décidé de se mettre en conformité avec la Loi et de lancer la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme PLU (délibération du CM en date du 04 février 2015).

Il faut noter que, dans le cadre du POS, la commune a disposé pendant près de 20 ans, de nombreuses et larges zones constructibles aussi bien dans le bourg qu'en campagne sur environ 110 ha.

Depuis l'abrogation du POS, le 26 mars 2017, l'Etat impose à la commune des Parties Actuellement Urbanisées PAU, uniquement concentrées sur le bourg pour une surface d'environ 28 ha. Dans ce cadre, le Règlement National d'Urbanisme s'impose et un avis conforme du Préfet est nécessaire sur les actes d'urbanisme.

Avec le Plan Local d'Urbanisme PLU, la commune retrouvera une surface constructible de 51.8 ha, permettant l'accueil de logements supplémentaires en conformité avec le taux de croissance de la commune sur les quinze dernières années. Le PLU définit les règles d'urbanisme, de l'habitat, de mobilité, des équipements et de l'environnement. Son importance est donc capitale.

### L'élaboration d'un PLU

Les services de l'État sont associés à l'élaboration du PLU. Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les établissements publics chargés du SCoT, de l'organisation des transports urbains, du PLH, les chambres consulaires (de Commerce et d'Industrie, des Métiers, d'Agriculture) sont également associés à l'élaboration. Les établissements publics voisins, les communes voisines, les associations d'usagers agréées par la Préfecture et celles agréées pour la protection de l'environnement peuvent être consultés, à leur demande. Le Préfet est chargé de porter à la connaissance du Maire les dispositions particulières applicables au territoire communal, notamment les Servitudes d'Utilité Publique (SUP), ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national s'ils existent. Il fournit également

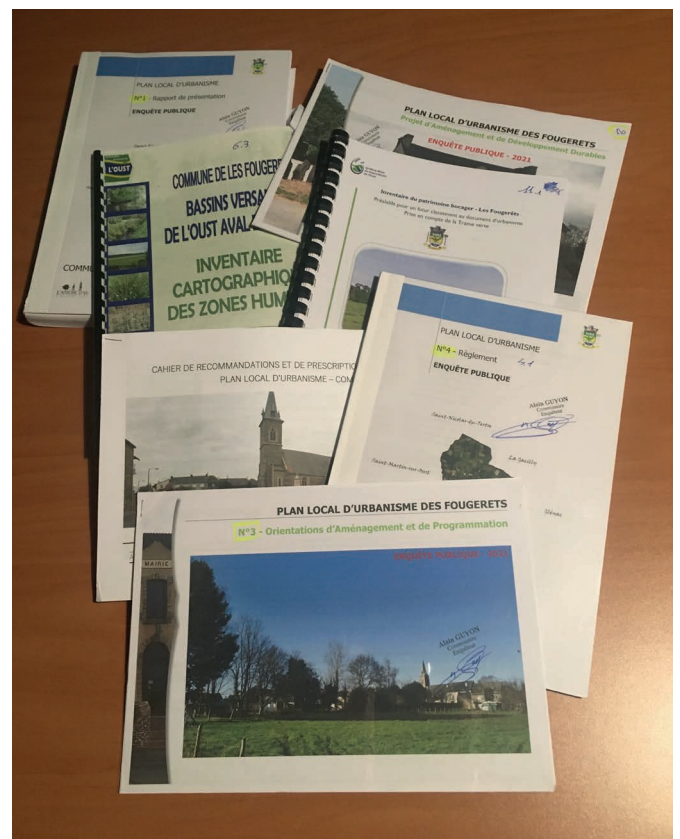
les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement (tel qu'un Plan de Prévention du Risque « inondation » ou « technologique » par exemple), ainsi que, au cours de l'élaboration, tout élément nouveau utile à la mise en forme du document : le PLU doit être en conformité avec l'ensemble de ces études et tenir compte des avis des différents organismes précédemment cités.

### Le contenu du PLU

Le contenu du PLU est fixé par le code de l'urbanisme. Il comprend obligatoirement :

- un rapport de présentation ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- un règlement (graphique et littéral) ;
- des annexes.

Il comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Le PLU et son PADD constituent un cadre de référence aux différentes actions d'aménagement et d'urbanisme engagées par la collectivité. Les règles (zonages et règlement) doivent servir un projet de territoire, exprimé dans le PADD sur la base des éléments de diagnostic du rapport de présentation.



# L'urbanisme

## La concertation avec la population

Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre pour tirer le bilan de la concertation :

- Affichage de la délibération de prescription du PLU du 18 mars 2015 en mairie pendant toute la durée des études ;
- Avis administratif inséré dans la presse Ouest-France Morbihan et Ouest-France Ille-et-Vilaine pour l'information au public de la prescription du PLU en date du 09-10 janvier 2016 ;
- 4 articles dans les bulletins municipaux de septembre 2015, juillet 2016, avril 2017 et janvier 2021.
- Mise à disposition de documents d'information sur le PLU, notamment « le porter à connaissance » établi par les services de l'Etat ;
- Mise à disposition des documents du PLU (rapport de présentation et PADD), au fur et à mesure de leur élaboration, en mairie début juin 2018 à ce jour ;
- Mise à disposition en mairie d'une boîte à suggestions et d'un registre destiné au public et création d'un courriel dédié le 6 juin 2017 ;
- Mise à disposition de questionnaires à la population de début juin 2017 jusqu'à fin septembre 2017, l'invitant à se prononcer sur les projets pour la décennie à venir en matière d'habitat, d'équipements, de mobilité et de cadre de vie ;
- Réalisation d'une exposition en mairie, sous formes de panneaux A0, organisée du 6 juin 2017 à ce jour, présentant le Plan Local d'Urbanisme, le diagnostic territorial et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Tenue d'une permanence d'informations pour la population le 15 février 2019 ;

- Organisation de 3 réunions publiques :  
6 juin 2017 : Présentation de la démarche d'élaboration d'un PLU ;

Vendredi après-midi 12 février 2021 en présence du bureau d'études l'Atelier d'Ys et le samedi matin 13 février 2021, une réunion a été animée par M. Le Maire : il s'agissait de présenter le PLU avant arrêt : présentation du PADD, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage et son règlement. Lors de ces réunions publiques des questions ont essentiellement été posées sur la constructibilité des terrains et le choix des zones AU. La publicité a été assurée sous la forme d'affiches apposées sur le territoire communal, de tracts d'invitation distribués dans les boîtes aux lettres, d'insertions dans le journal Ouest-France en dates des 8 et 9 février 2021, d'information dans le bulletin municipal du mois de janvier 2021.

- Organisation de 2 réunions avec les personnes publiques associées :

La première réunion pour la présentation du diagnostic territorial et du PADD le 7 septembre 2018 ;

La seconde pour la présentation du projet avant arrêt le 7 décembre 2020 ;

Les questions, observations et requêtes formulées au cours des débats lors des réunions publiques, sur le cahier et dans la boîte à suggestions ont permis de mettre en relief les préoccupations des administrés, touchant souvent des intérêts particuliers liés principalement à l'urbanisation future de la commune.

## L'approbation du PLU

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal statuera afin d'approuver le PLU. La délibération d'approbation du PLU deviendra exécutoire à la date de réception en Préfecture de la délibération et des dossiers au titre du contrôle de légalité. Le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan.

Ces travaux ou opérations doivent en outre être compatibles, avec les orientations d'aménagement et de programmation et avec leurs documents graphiques.



# L'urbanisme

## Autorisations d'urbanisme

Pour l'année 2021, il a été délivré 45 Certificats d'Urbanisme, 30 Déclarations Préalables et 15 Permis de Construire dont 7 nouvelles constructions de maison individuelle et 1 réhabilitation d'un ancien corps de ferme

Le **CU Certificat d'Urbanisme** est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Le CU d'information donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le CU opérationnel renseigne sur la faisabilité d'un projet.

La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

Le **PC Permis de Construire** est une autorisation d'urbanisme. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup>. Les travaux d'extension et le changement de destination des bâtiments existants peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux DP.

La **DP Déclaration Préalable** de travaux. Elle est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination. Elle est également

nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur sont bien respectées.

Afin de vous aider à constituer le bon dossier selon la nature de votre projet, (formulaire et ensemble des pièces nécessaires), une **notice explicative sur la demande d'autorisation** de construire est disponible en mairie. Cette notice a été éditée par le **CAUE Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement**, elle vous permettra d'accomplir le plus sereinement possible vos démarches obligatoires préalables à tous travaux afin d'obtenir une autorisation dans les meilleurs délais possibles.

Le **CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement**, propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à se poser les bonnes questions, définir son projet en trouvant les solutions constructives et techniques, les plus appropriées notamment en fonction de ses ressources financières.

[www.caue56.fr](http://www.caue56.fr), [conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr), 02 97 54 17 35

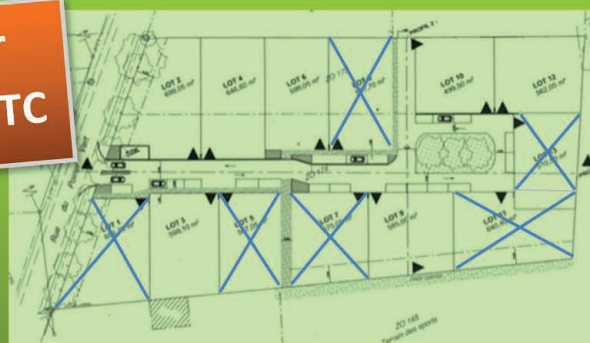
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du **Morbihan**

Lotissement de la  
Bande Jouniaux

## Domaine de la Bande Jouniaux

Votre terrain à bâtir  
à partir de 11 400 € TTC

13 lots viabilisés  
Libres de constructeurs  
de 500 à 700 m<sup>2</sup>  
à proximité du complexe sportif,  
de l'école et du centre bourg



Renseignements en mairie

**02 99 91 54 42**

# L'urbanisme

## Etude de programmation urbaine sur le centre-bourg



Après un long travail sur la révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme), La commune lance aujourd'hui une phase de réflexion plus opérationnelle. Dans le prolongement des échanges organisés fin 2019 entre les élus et les habitants, la commune souhaite associer la population, dans toute sa diversité, à l'aménagement du centre-bourg.

Pour cela, la commune a engagé une étude de programmation urbaine sur le centre-bourg et a choisi d'être accompagnée par une équipe pluridisciplinaire menée par Christelle HEDAN et Quentin GUILLEMOT, associés de l'agence Partition Architecture, installée aux Fougerêts.



Hermeline SANGOUARD de l'Atelier Faye viendra apporter ses compétences en matière d'urbanisme participatif ; et Annaëlle TOUZALIN du bureau Artelia Villes et Transports regardera la faisabilité technique des propositions.

L'étude vient de démarrer en janvier et a permis aux élus de faire un bilan du travail effectué depuis leur élection en mai 2020 et de celui qu'il reste à faire en vue de l'amélioration de la qualité de vie dans le centre-bourg. Afin d'enrichir et de partager les ambitions pour votre commune, nous organisons dans cette étape de **diagnostic des BESOINS** plusieurs ateliers :

- Le **mardi 1er mars**, nous irons à la rencontre des enfants de l'école Notre Dame pour aborder avec eux les problèmes qu'ils peuvent rencontrer au quotidien dans leur pratique du centre-bourg, et écouter leurs envies ;

- Le **samedi 12 mars de 10h à 12h**, nous vous proposons de vous retrouver à la mairie. Nous expérimenterons ensemble les contraintes de circulation pour les piétons mais aussi les potentiels lieux de convivialité dans le centre de la commune. Nous pourrons ensuite échanger sur ce qui ressemblerait pour vous à un bourg rêvé ?

**Cette matinée se veut ludique et participative.  
Venez nombreux !**

Un atelier avec les adhérents de l'associations des Ajoncs d'Or est également envisagé.

Cette phase de diagnostic, de recensement des envies et de partage des besoins de la commune se terminera fin avril 2022. Nous pourrons alors spatialiser les enjeux qui auront émergé et faire des propositions de mis en œuvre. Nous organiserons alors un second temps d'échanges avec la population au mois de juin. La date sera précisée ultérieurement. La fin de l'étude est prévue pour le mois de septembre 2022. Nous pourrons alors vous présenter les actions retenues par les élus et les conditions de leur mise en œuvre.



# La vie municipale

## Entretien et suivi des travaux bâtiments



### Rénovation du local Garderie-WC

Construit en 1994/1995 et mis à la disposition de l'école, le local « Garderie – WC » a été très utilisé pendant 25 ans. Le Conseil municipal a donc décidé de réhabiliter cet équipement devenu vétuste et ne répondant plus aux normes d'accueil, notamment pour les maternelles (sanitaires mixtes). La maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet d'architecture « Partition ». Les entreprises sont intervenues pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Les travaux de peinture seront réalisés par des parents bénévoles.

### Sécurisation des aménagements électriques au stade

Après avoir réalisé un diagnostic de l'ensemble des installations électriques du complexe sportif, un petit local sécurisé a été construit près des anciens vestiaires. En collaboration avec Morbihan énergies, les différentes installations ont été sécurisées et seront progressivement améliorées et/ou renouvelées.



### Aménagement des bureaux de la mairie

Afin de permettre un meilleur accueil du public, plus de confidentialité à l'espace « accueil mairie – poste communale », l'installation d'un bureau accessible aux personnes en situation de handicap et une meilleure sécurisation des archives communales, les élus ont décidé de réaménager les bureaux du rez-de-chaussée de la mairie et de poursuivre la mise en accessibilité de ce lieu très fréquenté. Une porte automatique sera installée entre le hall d'accueil et le bureau d'accueil mairie – agence postale communale et la porte d'entrée principale de la mairie sera motorisée.



### Cuisine salle polyvalente

Certaines installations de la cuisine ne répondant plus aux normes de sécurité, les appareils alimentés par du gaz ont été démontés. Une réflexion est engagée sur la source d'énergie à privilégier et les équipements qu'il serait nécessaire de renouveler.

### Rénovation de la toiture du local coiffure

Le local abritant le salon de coiffure ayant subi des dégâts des eaux à plusieurs reprises, des travaux d'étanchéité assez conséquents ont été réalisés par une entreprise spécialisée.

### Salle des sports

Pour faciliter l'entraînement de nos jeunes basketteurs, de nouveaux équipements ont été mis en place dans la salle des sports.

# La vie municipale

## Inauguration des travaux de rénovation de la boulangerie



Construit au début des années 2000, le local Boulangerie-superette a été exploité pendant près de 20 ans par Marie-Thérèse et Yves THETIOT qui ont fait valoir leurs droits à la retraite en juin 2020.



Nous leur souhaitons une longue et paisible retraite.

Considérant qu'il est important de soutenir ce commerce de proximité et de première nécessité, les élus ont décidé de mettre à disposition des futurs exploitants un local commercial rénové et adapté à l'activité, ainsi qu'un ensemble de matériel en bon état, favorisant ainsi la viabilité économique en limitant les investissements pour les nouveaux exploitants.

Dès lors, la commune a acheté le matériel de boulangerie et engagé un appel à candidature.

A l'issue du processus de sélection, le projet de Gaëdig et Ludovic ROLLO a été retenu. Le projet

correspondait bien aux attentes de la population et ils ont parfaitement conscience des exigences qu'imposent ce métier, notamment en milieu rural.

Après plus de 18 mois d'ouverture, il semble que leur engagement personnel est récompensé et que la réussite sera au rendez-vous. Nous leur souhaitons bonne chance et bon vent pour les années à venir.

Les travaux de rénovation ont été rondement menés par l'ensemble des acteurs. Toutes les entreprises sont intervenues avec vivacité et efficacité, qu'elles en soient très sincèrement remerciées.

M Joël MATHURIN Préfet du Morbihan, M David LAPPARTIENT Président du Conseil Départemental du Morbihan, M Jean-François MARY Président de Redon agglomération, M Paul MOLAC Député, M Jacques LE NAY Sénateur, M Michel Aoustin Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de nombreux élus et anciens élus nous ont fait l'honneur de leur présence à l'inauguration, convaincus qu'ils sont tous de l'importance de l'existence d'un tel équipement de proximité, véritable ancrage à la fois économique et de lien social.

Coût global de l'opération : 138 000 € HT, un engagement financier important pour notre commune, heureusement adouci par l'attribution de subventions :

- Etat DETR : 5 790 €, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- Redon agglomération via le Fonds de concours 13 501,08 € ;
- Conseil départemental : 35 571,60 € dans le cadre du PST Programme de Solidarité Territoriale;

et un financement compété par :

- Un prêt bancaire : 70 000 €, les loyers couvriront les annuités ;
- Une participation du budget communal : 15 600€.



# La vie municipale

## Voiries, terrains communaux

### Sécurisation de la traversée du bourg

La vitesse des véhicules est une des problématiques importantes à traiter dans le centre bourg. L'entrée d'agglomération a été déplacée ZA du Chénot et des aménagements temporaires ont été installés rue de l'Oust et rue du Poirier vert. La population a pu faire part de ses remarques et suggestions en complétant le cahier de doléances toujours disponible à l'accueil mairie.

De nouveaux aménagements temporaires et marquages provisoires seront installés prochainement en concertation avec le service sécurité routière du département. La commune va également acquérir un radar pédagogique.

### Entretien de la voirie

Chaque année, la commune réalise un important programme d'entretien de la voirie : arasement et curage de fossés, goudronnage (PATA point à temps) ou réfection complète (enrobé), élagage, sécurisation et, en 2021, la réalisation de bandes de roulement (chemin de La Boulaie et une partie du chemin de Bel Air). La plupart de ces travaux sont réalisés en collaboration avec les communes voisines grâce à un groupement de commandes. En plus de l'expérience de nos voisins, la commune bénéficie ainsi de tarifs plus avantageux. Le



groupement de commandes sera reconduit en 2022 avec, en plus, des travaux de rechargement et reprofilage de chemins.

Trois villages ont fait l'objet de travaux d'assainissement pour l'écoulement des eaux de pluie et sécurité : Launay, Le Bois Brun et La Morissais.

### Travaux d'élagage

Pour faire suite à la tempête de 2020 et parfois au manque d'entretien, la commune a engagé une opération d'élagage à titre exceptionnel et à ses frais, de Trével à la Croix Fourchée. Cette opération a pour but de limiter au maximum la chute de branches et ainsi renforcer la sécurité des usagers sur cette voie. Les propriétaires ont été informés que les résidus d'élagage seront déposés sur les parcelles. Il appartiendra donc au propriétaire concerné de prévenir son exploitant des travaux et des conséquences éventuelles, et d'éliminer les résidus d'élagage.

### Eclairage public

Pour des raisons de sécurité, 7 mats d'éclairage public seront déposés au printemps. De ce fait, le temps de leur rénovation, certains secteurs seront privés d'éclairage.

### Complexe sportif

La remise en état du terrain d'honneur est en cours, les travaux sont réalisés par la société Robert paysage. La pompe d'arrosage a dû être changée.

### Des projets pour 2022...

L'aide financière exceptionnelle de 50 000 € attribuée par le Conseil département du Morbihan fin 2021, permettra de retenir des travaux supplémentaires sur des secteurs peu ou pas couverts par le projet d'étude de programmation urbaine (Clos Bazin et Crébonne) et d'envisager le remplacement de quelques panneaux de signalisation.

### Etude recensement de la voirie

La commune envisage la réalisation d'une étude graphique et de relevés des mètres de voirie. Ce relevé entre dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale DSR et présente un intérêt financier primordial pour la commune. Il s'agit d'identifier l'ensemble des voies, de les cartographier et d'effectuer un mètre linéaire de chaque voie. Cette étude permettra également un meilleur suivi des travaux d'entretien sur ces voies.

Un règlement de voirie est également en cours de rédaction par le Groupe de Travail Voirie.

# La vie municipale

## Aménagements - Espaces verts



**Syndicat Mixte  
du Grand Bassin  
de l'Oust**

### Gestion différenciée des espaces verts

Après avoir atteint le zéro phyto, actuellement en attente de certification, la commune a lancé une opération test de gestion différenciée de ses espaces verts en collaboration avec le Grand Bassin de l'Oust. Cette opération consiste à mettre en place des zones où la tonte ne se fera qu'une seule fois en automne. Elle a pour but de protéger la faune et la flore et de se réappropriier cette nature sauvage.

Le CAUE du Morbihan (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne également la commune afin d'établir une carte précise du patrimoine foncier de la commune. Après cette étape, en s'appuyant sur des spécialistes de l'agronomie, de l'agroforesterie ..., un plan de reconstitution du bocage sera proposé avec la mise en place de haies bocagères, de plantation d'arbres divers ... Pour ce faire, la commune souhaite y associer le plus de partenaires possibles : fondations, institutions, écoles, associations, particuliers, exploitants, ... Une réunion de présentation de la démarche sera organisée dès que possible.

### Projet l'arbre et la haie

Campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets.

L'opération d'aides techniques et financières à la plantation de haies bocagères et de bosquets destinée aux particuliers est relancée. Un accompagnement à la plantation de bosquets est envisagé et un chantier de plantation pédagogique sera également organisé à l'automne. Une partie du coût de la plantation sera pris en charge par la collectivité.

Les personnes souhaitant obtenir des informations sur la campagne de plantation peuvent contacter le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement CPIE : [cpie-haiesbocagères@orange.fr](mailto:cpie-haiesbocagères@orange.fr), Tél. : 02 99 72 69 25 ou s'inscrire en mairie afin d'être informées de l'évolution de cette campagne de plantation.

### Agrandissement du cimetière

Afin d'anticiper le manque d'emplacements disponibles dans le cimetière, le Conseil municipal envisage d'étendre le cimetière sur des parcelles adjacentes situées à l'ouest de ce dernier. Le cabinet d'étude E.C.R. Environnement a réalisé une étude hydrogéologique sur le site projeté pour accueillir cette extension. Elle a conclu que les caractéristiques actuelles du site et des sols en place sont favorables pour la réalisation du projet. Au cours des échanges avec le CAUE, les problématiques sont abordées pour l'aménagement de l'extension du cimetière et notamment :

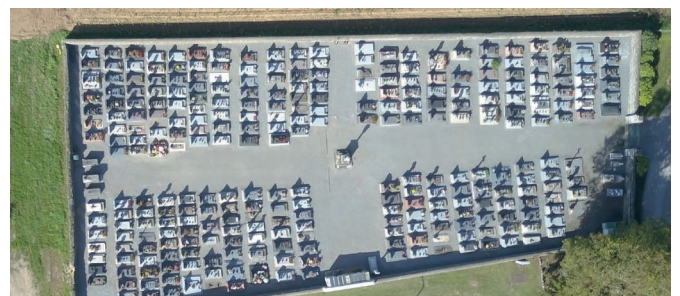
- la création de différents espaces à intégrer dans la réflexion : jardin cinéraire, columbarium, cavernes...,
- la réalisation d'un accès direct entre le cimetière actuel et son extension,
- la localisation de l'entrée sur l'extension du cimetière,
- le type de clôture et les stationnements à réaliser,
- le choix des revêtements de sol en intégrant les préoccupations d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'entretien sans produit phytosanitaire et d'écoulement des eaux pluviales,
- l'aménagement paysager en prenant en compte les caractéristiques du site et l'optimisation de l'entretien, en particulier les opérations de désherbage récurrentes pour ce type d'espace.

Des pistes de réflexion pour le réaménagement du cimetière actuel ont également été évoquées. Le Conseil municipal procédera prochainement à l'attribution de la Maîtrise d'œuvre.

### Renouvellement des concessions

Plusieurs concessions sont arrivées à échéance, les familles souhaitant renouveler leur concession, sont invitées à contacter la mairie.

Par ailleurs, le processus de reprise des concessions anciennes est engagé. Les concessionnaires connus recevront un courrier les invitant à renouveler ou pas leur concession.



# La vie municipale

## Environnement

### Projet éolien SAS EOLIS ALIZE – Les Landes de Couesmé

L'extension du parc éolien de Couesmé a été initié en septembre 2017. L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars au 30 avril 2019. Le projet de l'entreprise ENGIE Green a été autorisé par le Préfet du Morbihan le 22 novembre 2019. Néanmoins, la technologie progressant très rapidement, le modèle d'éoliennes initialement prévu n'était plus pertinent. ENGIE Green a donc souhaité déposer un nouveau projet technique en préfecture pour demander la modification du type d'éoliennes autorisé, et ainsi équiper le futur parc de machines plus récentes et plus efficaces. Suite à ce nouveau projet, la hauteur maximale totale pour chaque éolienne sera de 185.5 m. Cette demande a été autorisée par arrêté préfectoral complémentaire le 19 octobre 2021. À ce jour, le lancement du chantier est prévu en 2023 pour une mise en service programmée en 2024. Les discussions se poursuivent également avec Morbihan Energies concernant son entrée au capital de la société de projet et la cession d'une partie du capital social aux collectivités et citoyens (2025).

Tous les documents sont disponibles sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LES-FOUGERETS/Eolis-Alize-Les-Landes-de-Couesme](http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LES-FOUGERETS/Eolis-Alize-Les-Landes-de-Couesme).

Vous y trouverez notamment : le dossier déposé par le porteur de projet ; le dossier administratif ; les observations éventuelles du public reçues par courriel.



## Tri et collecte

Parce que préserver l'Environnement est un enjeu capital, trier ses déchets est un geste citoyen vital pour la planète et la santé. Plus de tri, moins de déchets dans la poubelle... Autant d'éco-gestes et bonnes pratiques, qu'il faut adopter avec précision et régularité.

## Collecte des déchets



### Déchets ménagers - bac à couvercle gris

- la collecte a lieu 1 fois par semaine le lundi matin
- le forfait annuel comprend 12 levées par an

### Tri sélectif et emballages - bac à couvercle jaune

- la collecte du tri sélectif a lieu 1 semaine sur 2 le mercredi matin
- le forfait annuel comprend toutes ces levées

Il est conseillé de sortir les poubelles dès la veille au soir, la collecte pouvant s'effectuer entre 5h et 21h. Pour mémo, la collecte des sacs jaunes n'est désormais plus assurée.

## Tous les emballages se trient

Trier à la source permet :

- d'améliorer la qualité des matériaux à recycler
- de réduire les interventions de sur-tri.

Il est donc très important que chaque habitant participe au geste de tri, pour que chaque déchet recyclable soit orienté vers la bonne filière. Une bonne raison de mettre la poubelle au régime.



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.  
Un doute, une question sur le tri ?  
02 99 72 54 92 - [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

REDON  
Agglomération  
Morbihan Sud

LEADER  
Morbihan  
Sud

CITEO  
Collecte assurée par  
Morbihan Sud

# La vie municipale



## Solidarités

### Centre Social Intercommunal - La Fédé

#### LA FÉDÉ, C'EST QUOI ?

La Fédé est une association d'éducation populaire dont l'action, en faveur du développement local, rayonne sur l'ensemble du territoire du Pays de Redon. Avec son équipe de professionnels et de bénévoles, elle est impliquée dans le champ de l'animation enfance/jeunesse/famille/adulte, du sport et des activités de plein air, de l'action culturelle, de l'insertion sociale et professionnelle et du handicap. C'est dans ce cadre qu'elle pilote le projet du Centre Social Intercommunal.



### Le Centre Social Intercommunal

L'année 2021 marque la fin du contrat de projet contractualisé avec la Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan pour la période 2017/2021. 2021 aura donc permis de faire le bilan des années passées, de réaliser un diagnostic partagé du territoire, pour définir trois axes de travail prioritaires, d'où découlent objectifs de travail et pistes d'actions. Pour les années 2022-2025, le nouveau contrat de projet du Centre Social Intercommunal vise le «Bien vivre ensemble». Avec, en première intention, le souhait de «Faire ensemble entre générations».

L'année 2021 aura aussi été marquée par quelques changements dans l'équipe de professionnels, salariés de la Fédé mise à disposition du projet du centre social.



Pour notre commune, Coralie LEVEQUE, animatrice enfance jeunesse à mi-temps, a quitté ses fonctions en décembre. Céline FONTESSE a pris le relais en janvier, sur un nouveau poste «Animatrice de la vie locale» à temps plein.

### Mission Conseiller Numérique

En vue d'accélérer la transformation numérique de la société, l'Etat a créé un dispositif spécifique pour aider les Français à mieux maîtriser les outils numériques. Convaincues de l'intérêt d'une telle démarche et de l'importance de l'enjeu pour les habitants de leurs territoires, les communes de Saint Perreux, Saint Vincent-sur-oust, Saint Jacut-les-pins, Peillac et Les Fougerêts ont décidé de s'organiser pour mettre en œuvre le dispositif « Conseiller Numérique ».



Perrine BROUARD a été recrutée et a la charge de former les habitants aux usages numériques du quotidien (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin), mais aussi de veiller à la dimension citoyenne (protéger ses données, vérifier les informations).

Perrine vous propose un accompagnement individuel ou collectif pour vous aider à approfondir vos connaissances informatiques. Elle est présente sur notre commune le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au futur Espace Culturel - Tiers-lieu. Ces accompagnements sont ouverts à tous et gratuits.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Perrine au 06 77 58 80 02.

# La vie municipale

## Le CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC est un service médico-social de proximité, destiné aux personnes de 60 ans et plus et à leurs proches. C'est un guichet unique qui accueille, accompagne et oriente les personnes âgées et leurs familles. L'aide apportée par le CLIC est gratuite et personnalisée, dans le respect des choix de chacun.

Les missions du CLIC :

### **Informier et conseiller**

- sur le maintien à domicile (aide et soins, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement...);
- les structures d'accueil pour personnes âgées (accueil de jour, accueil temporaire, maisons de retraite...);
- les accès aux droits (aides financières auprès des caisses de retraite, de l'APA...).

## Cérémonie de la Sainte Barbe à Quelneuc

La traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe est l'occasion de prendre conscience de l'étendue des missions de nos sapeurs-pompiers, de leur témoigner notre reconnaissance et de les remercier pour leur dévouement et leur courage. Félicitations aux promus et récipiendaires.



## **Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées**

- émettre des préconisations ;
- accompagner dans les démarches administratives ;
- proposer des temps de concertation avec les intervenants professionnels.

Pour compléter ces accompagnements individuels, le CLIC propose des actions de prévention et d'accès aux droits en lien avec les partenaires du territoire. Exemple : prévenir et lutter contre l'isolement social.



## France Services

Un espace "France Services" a ouvert en fin d'année 2021 à Allaire au sein de la médiathèque. Animé par une équipe de quatre agents, tout usager, quelle que soit sa commune, peut y être accueilli et guidé gratuitement dans ses démarches administratives en ligne et dans le suivi de ses dossiers (mobilité, santé, famille, impôts, retraite, etc.) ou accéder à du matériel informatique en libre-service.

Nous vous recommandons vivement de prendre rendez-vous pour toute démarche nécessitant un accompagnement individuel afin de préparer votre venue dans les meilleures conditions.

Contact : [allaire@France-services.gouv.fr](mailto:allaire@France-services.gouv.fr),

Tél. : 02 99 72 80 77



**PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS**

# La vie municipale

## Communication

### Application INTRAMUROS

La commune possède désormais sa page sur l'application mobile "IntraMuros". Efficace et très simple d'utilisation, l'application IntraMuros permet de s'abonner au fils d'information de votre commune et/ou des communes du territoire de Redon agglomération.

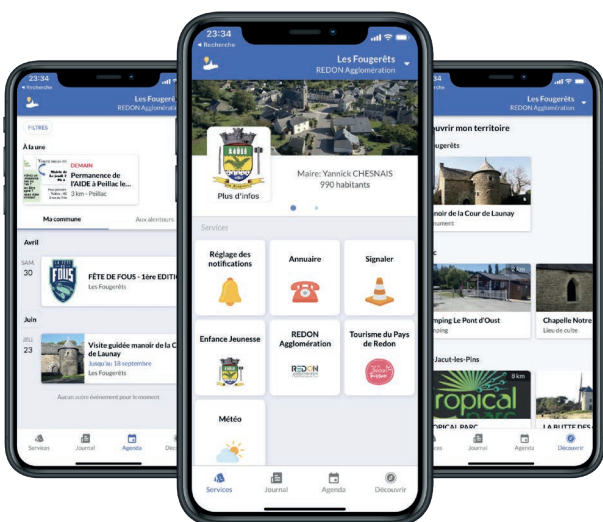
Abonnez-vous à la page (gratuit, sans publicité ni collecte des données personnelles) et recevez instantanément des infos pratiques, les alertes météo, les conditions de circulation, les infos préfectorales...

Vous pourrez aussi retrouver de nombreuses rubriques sur les commerces, les artisans, les associations de la commune. En plus, un agenda vous permettra de retrouver tous les événements et manifestations Fougerêtaises. Et plein d'autres rubriques pratiques.

Tous ces éléments sont renseignés par la mairie, mais aussi par l'Office de Tourisme du Pays de Redon et REDON Agglomération, notamment via un agenda mutualisé que chaque association peut librement compléter.

Téléchargez l'application « IntraMuros » (gratuite) sur l'App Store ou Google Store et recherchez la page « Les Fougerêts ».

Bon téléchargement !



Site internet [www.lesfougerets.fr](http://www.lesfougerets.fr)

Le site internet actuel de notre commune, datant de 2013, est devenu obsolète. Le groupe de travail Communication est actuellement en réflexion pour le rénover et le rendre accessible sur tous les supports. Nous pourrions ainsi communiquer à la fois sur le site internet et l'application IntraMuros.

Les différentes rubriques seront enrichies et permettront de retrouver plus facilement de nombreuses infos pratiques.

La création d'un nouveau logo est également envisagée, votre imagination sera sollicitée prochainement.

## Animations culturelles – Enfance-Jeunesse

### Création d'un Espace Culturel Tiers-lieu

La commune vient d'acquérir le bâtiment situé 8 ter, rue de l'Oust pour y installer un Espace Culturel – Tiers-lieu.

La bibliothèque sera, dans les prochains mois, transférée dans cet espace plus vaste et plus accessible.

Une offre variée et enrichie y sera proposée notamment grâce à notre intégration au réseau des médiathèques de Redon Agglo et à la mise à disposition d'une animatrice de la vie locale par la FEDE. Céline FONTESSE viendra renforcer le travail de nos bénévoles.

Afin de répondre au mieux aux attentes de tous, nous aimerions créer un groupe de réflexion pour élaborer le projet culturel communal de ce Tiers-lieu.

Si vous souhaitez y participer, merci de vous faire connaître en mairie tél. 02 99 91 54 42 ou par mail à l'adresse suivante [accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr)



# La vie municipale

## L'espace jeunes

L'Espace Jeunes (ancien local de l'EDO, rue du stade) est ouvert, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 14h à 18h avec la présence de Céline, animatrice de la vie locale. L'accueil au sein des Espace Jeunes permet de rencontrer les jeunes, d'instaurer une confiance, de créer une relation avec eux, de soutenir et d'accompagner les envies des jeunes. C'est ainsi que des dynamiques de projets collectifs de jeunes peuvent se mettre en place.



Au cours de l'été dernier, 8 jeunes de la commune ont participé à une colo autour de la thématique « Aventure Radeau ». Le groupe s'est retrouvé 2 fois en amont du séjour pour choisir leurs animations, les repas et l'organisation de la vie quotidienne durant le camp.

Les jeunes et les deux animatrices, Coralie et Céline, ont passé une super semaine et ont réussi à construire deux beaux radeaux !

## Travaux à l'espace jeunes



La classe des CM2 a travaillé sur un projet de rénovation de l'espace jeunes. Après plusieurs séances de travail avec les enfants, Coralie et plusieurs jeunes, ont présenté à l'ensemble du Conseil municipal leurs idées pour cet espace. En attendant une rénovation complète de ce local, un nettoyage et des travaux de peinture ont été réalisés par les jeunes qui fréquentent cet espace. Une table de ping-pong a été installée fin septembre, un équipement plus important est en cours de réflexion.

## Animations Enfance-Jeunesse

Pendant les vacances scolaires, des programmes d'animation sont proposés et viennent en



complément ou simultanément de l'accueil informel sur l'Espaces Jeunes. Durant l'année 2021, 22 jeunes de la commune ont participé aux animations locales ou intercommunales. L'intercommunalité crée plus de possibilités pour aller à la rencontre des autres. Ces rencontres intercommunales sont facilitées grâce à une prise en charge des jeunes en mini-bus, au départ de leur commune. De plus, toutes ces animations ne pourraient pas voir le jour si elles n'étaient proposées qu'à l'échelle communale (par manque d'inscrits, par manque de moyens humains ou de compétences).

## Les ateliers Théâtre

En partenariat avec l'école, les ateliers théâtre ont repris à la rentrée 2021. La classe de CM1-CM2 travaille avec Roselyne et Cécile sur de nouvelles pièces de théâtre !

## Le mot de Coralie

"Ayant d'autres projets professionnels j'ai décidé de quitter mon poste d'animatrice enfance-jeunesse de la commune de Les Fougerêts. Dès janvier, je passe donc le relais à ma collègue Céline qui reprendra mes missions au sein de la commune. Je vous remercie toutes et tous pour votre accueil et espère de tout cœur que les projets des jeunes verront le jour dans les prochaines années. Ce fut un réel plaisir de travailler auprès de ces jeunes motivé.e.s et je ne doute pas de leurs engagements sur les futurs projets qui seront portés par ma collègue.

Je remercie tout particulièrement les membres de l'équipe pour leur confiance, leurs disponibilités et leurs engagements durant ma prise de poste.

Vous souhaitant à toutes et tous une belle continuation."

Coralie

Les jeunes, l'école, les élus et tous les fougerétais. es te remercient Coralie. Tous nos vœux de réussite pour ces nouvelles aventures professionnelles. Un très grand MERCI pour ta gentillesse et ta bienveillance envers les jeunes de notre commune pendant ces deux années un peu particulières.

MERCI et Bon vent à toi !

# La vie économique

## Animations économiques



### Aide aux entreprises

Vous avez un projet d'investissement, d'innovation, de recrutement ?

Vous souhaitez connaître des dispositifs d'aides aux entreprises disponibles sur le Pays de Redon ?

REDON Agglomération vous accompagne à travers un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises, avec :

- ses partenaires consulaires : CCI Délégation de Redon, Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- ses partenaires régionaux : Région Bretagne et Région Pays-de-la-Loire
- et les services de l'Etat (DIRECCTE)

Artisans et commerçants, créateurs d'entreprises, entreprise innovante ou avec un besoin de recrutement, projet immobilier... Pour aider au maintien et au développement des artisans et commerçants de proximité et pour vous aider à y voir plus clair, le Pôle Entreprise de REDON Agglomération est à votre disposition.

La Région Bretagne et REDON Agglomération participent financièrement à l'effort d'investissement des TPE, notamment avec le PASS Commerce Artisanat. 2 entreprises Fougerêtaises devraient pouvoir bénéficier prochainement de cette aide financière pour moderniser ou développer leur activité.

### Rencontre artisans/commerçants

Une rencontre a été organisée par la municipalité, avec le service développement des entreprises de Redon agglomération, pour laquelle étaient invités les commerçants et artisans de la commune.

Ils ont pu échanger avec Françoise Boussekey, vice-présidente de Redon agglomération en charge du développement économique, et Julie Krémer, chargée du développement et de l'accompagnement des entreprises.

Après une présentation de la commune et de ses sept nouvelles entreprises pour 2021, les différents

dispositifs d'accompagnement ont été exposés et de nombreux sujets ont été abordés, tels que les difficultés de développer une entreprise hors zone artisanale, le recyclage des déchets, la collecte des cartons, la diffusion de l'information, la présentation de l'application intramuros, la mutualisation de services.

Les nouvelles entreprises installées depuis peu dans la commune sont :

- Thétiot Multi Service, Mickaël Thétiot ;
- Ty Maen & Partition Architecture par Quentin Guillemot, nouvel associé ;
- Tasca Zékanita, Christine Devaux, spécialités portugaises ;
- Nolwenn André, kinésithérapeute ;
- Carole Pinot, naturopathe ;
- Valérie Audureau, coach bien-être et hypnose (article ci-dessous) ;
- Animal pour Être, Virginie Creis, thérapie par l'animal (dans notre prochain bulletin).



Je suis Valérie Audureau, praticienne en hypnose SAJECE et Coach Bien-Etre.

Le Coaching Bien-Etre que je propose est avant tout doux, bienveillant et durable. Grâce à de nombreux outils, je vous accompagne pour vous aider à vous débarrasser de ce qui vous pèse. Je vous aide à croire en vous, à avoir confiance en vous, à

prendre conscience de votre valeur, à révéler vos talents, afin que vous repreniez le pouvoir sur votre vie !

L'hypnose SAJECE est une méthode d'hypnose douce, bienveillante et brève. Grâce aux contes métaphoriques que je murmure au creux de vos oreilles, nous travaillons sur la source de votre problème, afin de le résoudre de façon définitive. Votre inconscient procédera ensuite à la suppression de vos blocages et de vos croyances. A vous la sérénité, l'apaisement, l'épanouissement et la vie de vos rêves !

Thèmes abordés le plus souvent : tabac, surpoids, migraines, douleurs, confiance en soi, sommeil, deuil, séparation, stress, angoisses, trouver l'amour, changement de situation professionnelle, se délester du poids du passé, apprendre à gérer ses émotions... mais vous pouvez bien entendu me contacter pour toute autre problématique.

Je consulte au 13 rue du Poirier Vert, Les Fougerêts  
06 78 62 50 57 [valerie.coach.hypnose@gmail.com](mailto:valerie.coach.hypnose@gmail.com).

# La vie associative

## Job étudiant les samedis et pendant les vacances scolaires

L'entreprise Française SAGET propose des Jobs étudiant pour son centre d'appel des téléconseillers. ères afin de renforcer l'équipe les samedis et pendant les vacances scolaires.

Vos missions : prise de commandes par téléphone en appel entrants, saisie des commandes courrier, évolution possible sur le traitement des réclamations par téléphone, par mails et par courriers.

N'hésitez pas à adresser votre candidature par mail à [francoisesaget.recrutement@grouperosa.fr](mailto:francoisesaget.recrutement@grouperosa.fr) avant le 1er avril pour la campagne des vacances de Pâques.



## Associations

Notre commune a la chance d'avoir un tissu associatif important avec de nombreuses activités qui font vivre et animent celle-ci tout au long de l'année. Cette force doit être accentuée en cette période compliquée pour les retrouvailles et les événements collectifs. Nous espérons vraiment que 2022 marquera la fin des restrictions et que nous pourrons tous ensemble pouvoir à nouveau nous retrouver comme nous savons si bien le faire...

Votre association n'est pas mentionnée dans la liste ci-dessous ou certaines coordonnées sont inexactes, faites-le nous savoir en envoyant un mail à l'adresse suivante :

[communication@lesfougerets.fr](mailto:communication@lesfougerets.fr)  
[adjoint2@lesfougerets.fr](mailto:adjoint2@lesfougerets.fr)

La diffusion d'information (nom, adresse, téléphone, mail...) nécessite un accord préalable de votre part, lors de votre demande, merci de nous préciser les coordonnées diffusables sur nos supports papiers et/ou numériques.

Civilité	NOM	Prénom	Fonction	E-mail
Madame	GUILLEMOT	Claudia	Présidente de l'APEL	<a href="mailto:guillemot.claudia@orange.fr">guillemot.claudia@orange.fr</a>
Madame	RABIN	Sarah	Présidente de l'OGEC	<a href="mailto:sarahnolwenn@hotmail.com">sarahnolwenn@hotmail.com</a>
Monsieur	THETIOT	Yves	Président de l'ACCA	<a href="mailto:y.thetiot@orange.fr">y.thetiot@orange.fr</a>
Monsieur	CANCOUËT	Joseph	Président des AFN - Soldats de France	
Madame	BENOIT	Pierrette	Présidente des Ajoncs d'Or	<a href="mailto:benoit.pierrette@orange.fr">benoit.pierrette@orange.fr</a>
Monsieur	SERAZIN	Alan	Président du Foyer des jeunes	<a href="mailto:alanserazin@live.fr">alanserazin@live.fr</a>
Monsieur	HEMERY	Bruno	Co-Président de la Scène de l'Oust	
Madame	ROYER	Roselyne	Co-Présidente de la Scène de l'Oust	<a href="mailto:roselyne.royer874@orange.fr">roselyne.royer874@orange.fr</a>
Madame	HERCELIN	Mariannig	Présidente de Tourbillon de l'Oust	<a href="mailto:mariannig.hercelin@wanadoo.fr">mariannig.hercelin@wanadoo.fr</a>
Monsieur	BURBAN	Hervé	Président de l'AAPPMA	
Monsieur	TIMOUY	Jean-Paul	Président des Bedjins	<a href="mailto:les.bedjins@gmail.com">les.bedjins@gmail.com</a>
Madame	LHOMME	Véronique	Présidente de Dynamisme et Savoir-Faire	<a href="mailto:agenceconceptdecoration@gmail.com">agenceconceptdecoration@gmail.com</a>
Madame	LE BRIS	Patricia	Présidente de Pat-Art	<a href="mailto:le-bris.patricia@wanadoo.fr">le-bris.patricia@wanadoo.fr</a>
Madame	DANILO	Brigitte	Présidente de l'Espoir de l'Oust	<a href="mailto:brigittebertranddaniilo@orange.fr">brigittebertranddaniilo@orange.fr</a>
Monsieur	BOUSSO	Alexis	Co-Président de la FSM Football	<a href="mailto:fsmfoot@gmail.com">fsmfoot@gmail.com</a>
Monsieur	GROUHAN	Adrien	Co-Président de la FSM Football	<a href="mailto:fsmfoot@gmail.com">fsmfoot@gmail.com</a>
Madame	VALINA	Sofie	Présidente de La Colifata Del Tango	<a href="mailto:lacolifatadeltango@gmail.com">lacolifatadeltango@gmail.com</a>
Madame	COUCHE	Marie-Françoise	Présidente de l'ACLPF	<a href="mailto:mf.potier@gmail.com">mf.potier@gmail.com</a>
Madame	HEDAN	Christelle	Co-Présidente Hôtel Mouraud Coworking	
Monsieur	GUILLEMOT	Quentin	Co-Président Hôtel Mouraud Coworking	

# La vie associative

## Association «Hôtel Mouraud Co-Working»



Notre commune a vu l'arrivée en ce début d'année 2022 d'une nouvelle association l'Hôtel Mouraud Co-Working. Portée par Christelle Hédan et Quentin Guillemot, associés au cabinet Partition Architecture, l'Hôtel Mouraud a pour vocation d'offrir un espace de travail partagé dans l'esprit initial du bâtiment : Lieu du quotidien, de rencontres, d'échanges et de liens pour les fougerétais « l'Hôtel Mouraud » fût épicerie, relais de poste, hôtel, station essence, bar/concert. Aujourd'hui il débute une nouvelle page pour réinventer « l'espace de travail de demain » et redevenir un symbole de la vitalité locale. Si vous souhaitez vous installer au sein de cet espace de travail partagé, contactez Christelle ou Quentin au 02 99 91 51 17



Localisation : 8 rue de l'Oust, Les Fougerêts

Plus d'infos sur le site internet : <https://bretagnecoworking.bzh/hotel-mouraud-aux-fougerets-morbihan/>

## Tourbillon d'Oust

Notre activité :

- Cours de danses en lignes qui ont lieu tous les vendredis de 20h à 21h à la salle polyvalente.
- Organisation de mini fest-noz



Activités programmées en 2022 :

- Sortie à la Vallée des Saints à Saint-Carnoët et visite du lac de Guerlédan au printemps
- Un repas de fin de saison en mai

Contact : Mme Mariannig Hercelin, 06 73 14 05 33



## Les Bedjins



# La vie associative



## Association Communale de Chasse Agrée : ACCA

L'association a pour objet de favoriser le développement du gibier, la régulation des (ESOD) Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de leurs membres, la préservation de la faune sauvage et de l'habitat, la gestion de la biodiversité.

L'association se compose de 35 membres, elle est présidée par Yves THETIOT.

Info de l'ACCA : Vente de jus pomme du verger de Rochenoire auprès des chasseurs et à la supérette

L'ACCA prévoit 2 repas à emporter dans l'année dates non définies.

L'ACCA recherche pour les aménagements de la faune et de la flore des terrains en friches ou boisés



Nous souhaitons vous sensibiliser sur des constatations néfastes pour la faune : Un nombre important d'animaux errants dans la nature (chiens et chats) et des promeneurs avec des chiens non tenus en laisse.

Vous pouvez nous contacter via notre mail [accalesfougerets1@orange.fr](mailto:accalesfougerets1@orange.fr) ou par téléphone au 07 88 49 40 78

## Les Ajoncs d'Or

Notre association a pour but d'offrir des distractions mensuelles aux retraités.

Le dernier jeudi de chaque mois (de septembre à juin) sont organisés : des jeux de société, randonnées, boules bretonnes, pétanque, les anniversaires sont fêtés.



Nous procédons aussi à des Invitations inter clubs : Cournon le 22 mars, Les Fougerêts le 28 avril, Tréal le 3 juin, La Gacilly le 9 juin, Peillac le 29 septembre, Saint Martin sur Oust le 6 octobre.

Nos fêtes pour l'année 2022 : la Fricassée en juillet, le jarret en novembre, repas de Noël.

L'Adhésion annuelle est de 20 €.

Si vous êtes intéressés pour faire partie de l'aventure, vous pouvez contacter notre Présidente Pierrette BENOIT au 02 99 91 52 09 ou 06 07 96 35 00 ou notre vice-président Michel KWIATKOWSKI Tél 02 23 10 31 82 ou 06 13 48 17 08

# La vie associative

## Foyer des Jeunes

Toute l'équipe du foyer des jeunes remercie la population fougerétaise d'être aussi participative et généreuse malgré cette crise sanitaire qui nous a empêché de réaliser nos quelques manifestations tel que la passion, le rallye, Halloween et les 50 ans du foyer des jeunes.

En espérant vous revoir au plus vite et pour cela voici les dates à retenir :

- La passion : 2 et 3 avril
- Le rallye : 26 juin
- 50 ans du foyer des jeunes : 2 et 3 septembre
- Halloween : 31 octobre

Vous pouvez contacter : Alan SERAZIN (Président) au 06 30 82 48 18, ou Romuald NAËL (Vice-Président) au 06 42 94 92 48



## La Scène de l'Oust

La Scène de l'Oust, la troupe de théâtre de la commune prépare sa pièce pour une nouvelle saison «ALLEZ ON DANSE» de Vivien Lheraux Très heureux de pouvoir vous retrouver les 26 et 27 mars / 1er - 2 - 3 avril / 8 et 9 avril.

Contact : Roselyne ROYER  
[roselyne.royer874@orange.fr](mailto:roselyne.royer874@orange.fr)

## Association Pat'Art

L'association prodigue des cours de peinture au 18 La Hallais à Les Fougerêts.

Vous pouvez contacter Mme LE BRIS Patricia au 06 74 89 55 59

## La Colifata Del Tango

Carlos VALIÑA vient de BUENOS AIRES, Argentine. Diplômé de l'Université de Tango CETBA, il a côtoyé pendant 15 ans les plus grands noms du Tango Argentin.

Autrefois scénographe du programme TV «SOLO TANGO», les milongas portègues n'ont plus de secret pour lui.

Carlos et Sofie se sont rencontrés à Buenos Aires en dansant le tango et de leur passion est née LA COLIFATA DEL TANGO. Ils sont restés 8 ans dans la région nantaise et ont déménagé dans la belle campagne morbihannaise en 2020.

Depuis la rentrée 2021, des cours hebdomadaires ont lieu le jeudi soir à Peillac, CHEZ ANGÈLE de 19h30 à 21h00.

Nous assurons des initiations les lundi soir, sous les Halles de La Gacilly et de 19h00 à 21h00, tout le monde peut venir danser librement.

Nous proposons aussi des cours particuliers et différents stages pour tous niveaux :

Musicalité Rythme, mélodie, temps, contre temps, Tango Milonguero, Abrazo, connexion, variation sur les pas de base, Improvisation



# La vie associative

## L'Espoir de l'Oust



L'EDO : Sports de loisirs ou sports de compétition, peu importe... L'essentiel c'est de pratiquer une activité sportive.

Pour une meilleure santé, il est important d'avoir une activité physique régulière et de diminuer son temps sédentaire.

Nous, bénévoles de l'Espoir de l'Oust, nous nous faisons un plaisir de vous accueillir au sein de nos différentes sections pour pratiquer avec passion le basket, le badminton, la gymnastique ou le VTT.



## FSM FOOT

L'association est née du regroupement de l'EDO Foot (Les Fougerêts) et L'ESM Foot (St Martin sur Oust). Elle est comme son nom l'indique consacrée à la pratique du football (jeunes et séniors) sur nos deux communes. Les entrainements ont lieu le mercredi à St Martin et le vendredi aux Fougerêts à 19H30. Les compétitions sont partagées entre les deux communes en phase aller et retour. Nous souhaitons à la fois offrir à nos adhérents une pratique de leur sport préféré mais aussi des moments de convivialités entre autres le vendredi soir au clubhouse...

Pour les jeunes nous sommes en groupement avec les clubs du pays de la Gacilly.



Les présidents de notre association sont Alexis BOUSSO et Adrien GROUHAN. Vous pouvez nous contacter via notre adresse mail : [fsmfoot@gmail.com](mailto:fsmfoot@gmail.com)



# La vie associative

## APEL Ecole Notre Dame

L'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) est une association qui a la fonction de représenter les parents d'élèves et de créer un lien entre ces derniers et le corps enseignant.

Notre mission est de participer financièrement aux activités des enfants en organisant tout au long de l'année, diverses animations (vente de pain d'épices, vide-greniers, kermesse, ...) ainsi que l'achat de matériel pédagogique et éducatif.



Vous pouvez contacter Mme GUILLEMOT Claudia, Présidente au 06 73 42 27 04 ou par mail [apelndlesfougerets@outlook.fr](mailto:apelndlesfougerets@outlook.fr).

Des informations sont aussi disponibles sur le Blog de l'école : [ecolend56.toutemonecole.fr](http://ecolend56.toutemonecole.fr). et le Facebook : Apel école Notre Dame Les Fougerêts.

## Calendrier des fêtes et animations de l'année 2022:

- Mardi 15 mars : représentation théâtre par les élèves,
- Vendredi 25 mars : carnaval,
- Avril : vente de chocolats de Pâques,
- Dimanche 10 avril : vide-greniers,
- Samedi 11 juin : 140 ans de l'école,
- Septembre : Rochenais,
- 3 ou 4 décembre : marché de Noël,
- Samedi 10 décembre : Arbre de Noël.



# La vie associative

## L'association « Les Amis de la Cour de Launay et du Patrimoine Fougerétais »



L'association est née en octobre 2019 et compte à ce jour 95 adhérents dont 42 de la commune.

L'objet de l'association est la promotion et la valorisation du patrimoine historique et architectural du site du manoir de la cour de Launay et plus généralement du patrimoine de notre commune.

### Actions de l'association depuis sa création :

- Accueil de l'école des Fougerêts pour une visite du manoir suivie d'animations (jeux médiévaux et calligraphie)
- Fabrication de jeux médiévaux par Michel Audran
- Création de costumes médiévaux pour enfants par Claude Terrienne
- Fabrication de boucliers et épées par Michel Audran pour compléter les costumes
- Sondages du sol de la Cour de Launay par géoradar et électromagnétisme
- Expositions au manoir :
- Conférences au manoir ou à la salle polyvalente
- Animations et ateliers
- Sorties patrimoniales
- Activité de préservation du petit patrimoine : nettoyage et mise en valeur du lavoir de la cour de Launay, appartenant à la commune
- Activités à venir
  - > Conférence Templiers et Hospitaliers de Carentoir et dépendances par Steven Lemaître
  - > Constitution d'un groupe d'étude sur les Chouans aux Fougerêts et dans la région proche
  - > Brochure sur l'église (évolution, architecture, mobilier)
  - > Organisation d'une cérémonie de restitution du bénitier de la chapelle du Pont d'Oust à l'église

- > Visites patrimoniales dans la commune (visites de villages) et hors commune
- > Collectage auprès des habitants de la commune : vie d'autrefois (en collaboration avec les enfants de l'école)
- > Création de 3 enrouleurs pour présenter le résultat des actions réalisées : géoradar, dendrochronologie, céramique médiévale.
- > Edition d'un ouvrage sur le patrimoine de la commune. (Un membre de l'association parcourt le bourg et les villages afin de réaliser des photos (habitat traditionnel, petit patrimoine))

Vous pouvez nous rejoindre dans l'association en remplissant le bulletin d'adhésion disponible sur le site [www.courdelalaunay.com](http://www.courdelalaunay.com) ou en vous adressant à Gérard Belsoeur (La Corbais) ou à Jean-Luc Royer (Launay).

### Passeurs de mémoire, fragments d'histoire : vous pouvez nous aider

Vous qui avez lu et relu le livre : «Miettes d'histoire Les Fougerêts» qui reprend les recherches du chanoine Jean Marie Royer. Vous pouvez participer au prolongement de ce travail d'histoire et de mémoire.

L'association ACLPF souhaite constituer un fonds documentaire spécialisé intéressant l'histoire de la commune des Fougerêts et de leurs habitants.

Ce que nous recherchons en particulier :

Les photos anciennes car en arrière-plan on peut souvent apercevoir les bâtiments, témoins de l'architecture ancienne

Les baux de fermage du 19ème et 20ème siècle, car ils décrivent souvent très bien les bâtiments et l'environnement de la propriété et indiquent le nom des parcelles (toponymie)

Autres : contrat de vente (pour la description des bâtiments, la toponymie), Cahiers d'écolier, recette de cuisine, etc

Les documents peuvent être numérisés et rendus à leurs propriétaires sauf s'ils désirent en faire don à l'association. Vous pouvez prendre contact par mail auprès de la présidente Marie-Françoise Couché-Potier : [mf.potier@gmail.com](mailto:mf.potier@gmail.com) ou par téléphone 06 52 05 82 50

D'avance, nous vous remercions.

# La vie associative



C'est aussi pour cela, que nous commémorons les moments forts que sont l'Armistice du 11 novembre (fin 1ère Guerre Mondiale) et la Victoire du 8 mai (fin 2de Guerre Mondiale). Moments où nous rendons hommage à nos morts. De nombreuses familles des Fougerêts ont été directement touchées et ont donné un ou plusieurs des leurs lors des deux Guerres Mondiales, Souvenons-nous en ! Ayons aussi tous conscience qu'actuellement, sur des territoires plus ou moins lointains, des jeunes défendent la France, défendent l'Europe et ses intérêts, et en même temps défendent notre Liberté.

Il est indispensable que les nouvelles générations acquièrent ces valeurs, et qu'un jour, elles soient aussi capables à leur tour de les transmettre. Un bel exemple a été la cérémonie du 11 novembre 2021 où les enfants de l'Ecole Notre-Dame Les Fougerêts ont pleinement participé à la cérémonie. Merci à eux et à leurs institutrices.

## UNC – AFN

### L'UNC Les Fougerêts, qu'est-ce ???

**Une association d'anciens combattants ? Oui et non à la fois !**

Oui car à l'origine, c'est bien un regroupement d'anciens combattants !

Non car pas seulement que des Anciens Combattants mais aussi des « OPEX » (ont servi dans les Opérations Extérieures) et des « Soldats de France » (ont servi la France via leur Service National). Et aussi des adhérents qui ne sont ni l'un ni l'autre mais qui partagent nos valeurs.

Non car pas seulement que des « anciens » au sens de l'âge !

### Quelle est la nature de notre association ?

Elle se veut tout d'abord soutenir ceux qui servent la France, au péril de leur vie, dans des opérations lointaines (mais aussi proches), c'est le Monde Combattant. Soutenir aussi les blessés (car malheureusement, il y en a) et leurs familles.

Une autre motivation de notre association est de faire vivre le souvenir, non pas, pour rester tournés vers le passé, mais au contraire pour se tourner vers l'avenir, fiers de notre Nation et de ses couleurs ! Notre Liberté, obtenue grâce aux vies données dans les conflits passés nous le permet, et nous y oblige !

Que vous soyez jeunes ou moins jeunes, Venez découvrir et rejoindre notre Association !

Union Nationale des Anciens Combattants, OPEX et Soldats de France – Section Les Fougerêts. Merci de prendre contact avec l'un d'entre nous :

Président : Joseph Cancouët (06.86.88.00.44).  
Vice-président : Christophe Danilo (06.37.51.79.14),  
Trésorier : Annick Sevestre, Trésorier adjoint Jean-Michel Larmet (06.81.09.89.90), Secrétaire : Lionel de Bouvier (06.80.17.01.92), Secrétaire adjoint Jean-Claude Danilo. Portes Drapeaux : André Ollivier, Bertrand Danilo, Marc Thomas.



# Les infos pratiques

## Les chiens et chats errants

Posséder un animal de compagnie implique un devoir, des obligations, voire des contraintes.

Rappel des obligations des propriétaires : Le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété : il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée.

La notion de divagation des chats et des chiens est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime) :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ». Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci. »

Concernant les chiens :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

Un chat errant peut être la source de problèmes de sécurité publique et/ou sanitaire. De même, détenir certaines races de chiens peut constituer un danger : les propriétaires doivent en être conscients. Museler ces chiens sur la voie publique, détenir une autorisation ne constituent pas des mesures exorbitantes pour celui qui souhaite avoir un tel animal pour son plaisir et son bien-être.

## Le bruit et les incivilités

L'espace public est un lieu de vie partagé de tous, ce sont des cheminements piétons, des espaces de détente pour petits et grands, ainsi que des lieux de travail pour les agents des Services Municipaux. Malheureusement, il est encore trop souvent constaté la multiplication des déjections canines sur les trottoirs ou les pelouses !



La propreté est l'affaire de tous !



Pour rappel, « les usagers de la voie publique sont tenus d'éviter toute cause de souillure sur lesdites voies » (Règlement Sanitaire Départemental). Une déjection non ramassée de votre animal à 4 pattes est une infraction de 2ème classe et passible d'une amende pouvant aller de 35€ à 1 500€.

Nous avons mieux à partager que le bruit !



Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (10 juillet 2014) : « les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

# Les infos pratiques

## Economies d'énergie, adaptation du logement

Travaux d'isolation, changement de menuiseries, rénovation énergétique, confort thermique, remplacement de chaudière, prime rénov', prime Energie, Plan de relance... Il existe de nombreux dispositifs pour aider les ménages dans leurs projets.

Pour que chacun puisse bien appréhender ses travaux de rénovation, choisir les artisans et réaliser l'ensemble des démarches administratives, l'accompagnement est fondamental.

Redon agglomération a mandaté l'opérateur CITEMETRIE, il est à votre disposition GRATUITEMENT pour tous renseignements d'ordre technique et financier ainsi que pour vous aider au montage des dossiers de demande de subventions.

Contact : Maison de l'habitat 66 rue des Doutes  
35600 REDON [dev.urbain@redon-agglomeration.bzh](mailto:dev.urbain@redon-agglomeration.bzh), Tél. : 02 99 72 16 06



## Formation à la lutte contre les taupes

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON du Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives et gratuites de formation aux techniques de piégeage.

Inscrivez-vous dès à présent auprès de l'accueil mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exacte de celle-ci.

Pour toute information complémentaire :  
FDGDON Morbihan [accueil@fdgdon56.fr](mailto:accueil@fdgdon56.fr),  
Tél. : 02 97 69 28 70

 <b>112</b> <b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	 <b>114</b> <b>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b> Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS	
 <b>15</b> <b>SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins	 <b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police	 <b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b> Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

# Les infos pratiques

## Horaires et permanences

**Accueil mairie et agence postale communale :** ouverture au public du lundi au samedi de 9h à 12h  
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 18h –  
Tél. : 02 99 91 54 42 - [accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr)

**Rencontrer le Maire et/ou les adjoints :** prendre rendez-vous à l'accueil mairie Tél. : 02 99 91 54 42 -  
[accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr)

**Service urbanisme et Etat civil :** de préférence, prendre rendez-vous avec Béatrice THEBAULT à l'accueil mairie - Tél. : 02 99 91 54 42 - [accueil@lesfougerets.fr](mailto:accueil@lesfougerets.fr)

**Service solidarité (APA – Aide sociale – Fonds Energie Eau) :** prendre rendez-vous avec Isabelle ARNAUD  
Tél. : 02 99 91 54 42 - [comptabilite@lesfougerets.fr](mailto:comptabilite@lesfougerets.fr)

**Animation Enfance-Jeunesse et Espace Jeunes (ancien local EDO) :** tous les mercredis, ouvert à tous dès 10 ans. Contacter Céline Fontesse -  
[animation@lesfougerets.fr](mailto:animation@lesfougerets.fr) Tél. : 07 68 47 13 86

**Ecole Notre Dame :** Magali TERRIEN, directrice  
Tél. : 02 99 91 56 47 - [eco56.nd.les-fougerets@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.nd.les-fougerets@enseignement-catholique.bzh)

**Bibliothèque (place de l'église) :** le mercredi et le samedi de 10h à 12h

**CAUE :** [www.caue56.fr](http://www.caue56.fr) - [conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr) - Tél. : 02 97 54 17 35

**FDGDON Morbihan :** [accueil@fdgdon56.fr](mailto:accueil@fdgdon56.fr) - Tél. : 02 07 69 28 70

### Redon Agglomération :

Service Collecte des déchets : [environnement@redon-agglomeration.bzh](mailto:environnement@redon-agglomeration.bzh) - Tél. : 02 99 72 54 92  
CLIC : [clic@redon-agglomeration.bzh](mailto:clic@redon-agglomeration.bzh) - Tél. : 02 99 71 12 13

Développement et accompagnement des entreprises : [entreprise@redon-agglomeration.bzh](mailto:entreprise@redon-agglomeration.bzh) ; Tél. : 02 99 70 34 53

Maison de l'Habitat : [dev.urbain@redon-agglomeration.bzh](mailto:dev.urbain@redon-agglomeration.bzh) - Tél. : 02 99 72 16 06

**Conseillère numérique :** Perrine BROUARD : 06 77 58 80 02

**France Services Allaire :** [allaire@france-services.gouv.fr](mailto:allaire@france-services.gouv.fr) - Tél. : 02 99 72 80 77

## Numéros d'urgence

Maison Médicale la plus proche :  
Peillac – 15 rue sabot d'or ; 02.99.91.22.33

Les infirmiers les plus proches se trouvent à Peillac -  
St Martin sur Oust - La Gacilly



Les pharmacies les plus proches se trouvent à :  
Peillac ; 02.99.91.26.06  
St Martin sur Oust ; 02.99.91.56.61  
La Gacilly ; 02.99.08.10.16



Le Centre Hospitalier Redon-Carentoir  
8 avenue Etienne Gascon – 35600  
REDON ; 02.99.71.71.71 (Redon)

5 rue Abbé de la Vallière – 56940  
CARENTOIR ; 02.99.93.70.00 (Carentoir)



Le centre antipoison Rennes ;  
02.99.59.22.22



Pour ouverture compteur eau potable  
SAUR :  
09 87 67 17 94 / 02 56 56 20 00



Pour l'assainissement collectif, à partir du 1er janvier 2022, VEOLIA gère la totalité des interventions liées à l'exploitation et les relations à l'utilisateur.  
[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

AGENCE de Rieux  
32 rue Joseph ROUXEL  
Parc d'activité de bourg neuf – 56350 RIEUX

Veolia en cas d'urgence ; 09.69.32.35.29

EDF, Engie en cas de coupure ou en cas d'urgence ; 09.72.67.50.56



Ouverture de compteur ; 30 04



# 2022 : année du renouveau !

Laissons derrière nous ces deux années un peu particulières et retrouvons-nous pour faire la fête, retrouver ce lien inter générationnel qui fait la force de notre commune, tous ensemble, comme avant... Les associations Fougerêtaises vous proposent trois temps forts à ne manquer sous aucun prétexte.

## Fête de Fous - Descente de Caisses à Savon et Endurance Mob : samedi 30 avril

1ère édition de la « Fête de Fous ». Initialement prévue en 2020, cette fête basée sur le « délire » verra le matin une endurance mob empruntée les chemins et routes de la commune. L'après-midi place à une renversante course de caisses à savon, le tout dans une ambiance conviviale et décalée. Le midi possibilité de restauration et bien entendu buvette toute la journée.

En soirée : poursuite des festivités avec une surprise... imaginée par des «Fous» Fougerêtais.

Cette première édition sous l'égide de l'EDO promet du spectacle, de la bonne humeur et une dose non négligeable de fun dans notre commune.



Plus d'infos sur la page Facebook de l'évènement : <https://www.facebook.com/FeteDeFous/>

Attention les places sont limitées, réserver votre course sur : <https://www.weezevent.com/fete-de-fous>

## 140 ans de l'École : samedi 11 juin

L'école de notre commune fête ses 140 ans, en vrai 141 ans mais on ne dira rien tellement elle est encore jeune et énergique. Que l'on ait été élève, parent, enseignant, bénévole... l'école Notre Dame est dans le cœur de tous les Fougerêtais.es.

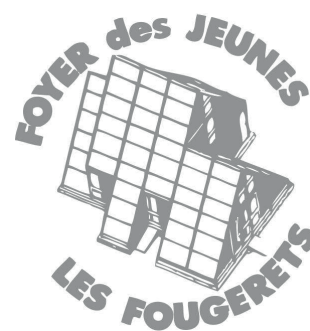
Pour cette journée importante, nous vous donnons rendez-vous pour une grande journée de festivités : rando, repas, après-midi jeu et grand feu d'artifice en soirée.

A noter dans votre agenda, bientôt nous vous en dévoilerons un peu plus...

## 50 ans du Foyer des Jeunes : 2 & 3 septembre

S'il est bien une institution dont les Fougerêtais.es sont fiers, c'est le Foyer des Jeunes.

Véritable première entrée dans le monde associatif, le foyer aura vu plusieurs générations s'y succéder et marquer l'histoire récente de notre commune. Cette année le Foyer fêtera son 50ème anniversaire (+ 2 car bien sûr entre-temps...).



Les 2 et 3 septembre, le bourg raisonnera au son des festivités organisées pour l'occasion. Pour le moment tout se construit donc nous ne pouvons pas vous en dire beaucoup plus mais une chose est sûre, les 50+2 ans du Foyer seront l'occasion de tous nous retrouver autour des anciens et actuels membres du Foyer : repas, concerts et surprises seront au programme.

Vous souhaitez participer à l'organisation de ces 2 journées ou nous raconter une anecdote vécue au Foyer, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe actuelle : Alan SERAZIN (Président) au 06 30 82 48 18, ou Romuald NAËL (Vice-Président) au 06 42 94 92 48

Rendez-vous début septembre...